



SEANCE DU 21 octobre 2019

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 26 août 2019. 702
2. Développement du postulat de M. Damien RABOUD intitulé "Make Monthey clean again". 703
3. Développement du postulat de M. Johan DONNET-DESCARTES intitulé "Affichage libre à Monthey". 705
4. Développement du postulat de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur les fontaines montheyssannes. 708
5. Développement du postulat de M. Blaise CARRON portant sur la mise en oeuvre d'un espace public épicène. 711
6. Développement du postulat de M. Blaise CARRON portant sur la valorisation de l'histoire montheyssanne par le déplacement de la statue du Gros-Bellet. 714
7. Développement du postulat de MM. Damien RABOUD et Fabrice CAILLET-BOIS intitulé "Verdure au lieu de pixels". 717
8. Réponse au postulat de M. Clément BORGEAUD portant sur le harcèlement de rue. 718
9. Réponse au postulat de M. David PUIPPE portant sur la communication et moyens de communication de la Municipalité et plus particulièrement envers le Conseil Général. 721
10. Réponse au postulat de Mme Céline CONTAT portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey. 723
11. Réponse à la question écrite de M. Giovanni CUTRUZZOLÀ portant sur le personnel de nettoyage des bâtiments communaux et leur rétribution salariale. 729
12. Réponse à la question écrite de M. Damien RABOUD portant sur l'implication de "Monthey Tourisme" dans le cadre de la grève des femmes le 14 juin 2019. 734
13. Réponse à la question écrite de Mme Anne-Laurence FRANZ portant sur le réseau de voie cyclable et les liaisons interurbaines. 735



14. Divers

737



1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal du 26 août 2019.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ai le plaisir de vous retrouver en cette date du 21 octobre pour une nouvelle séance du Conseil général de 2019.

En ce lendemain d'élections, je tenais à féliciter tous les Conseillers généraux qui ont été candidats au Conseil national. En plus de votre engagement au sein de notre noble assemblée, vous avez pris le temps de vous mettre à disposition de vos partis respectifs, ce qui contribue à faire vivre la démocratie suisse, merci !

Revenons maintenant à la politique montheyenne, en saluant la présence de Monsieur Stéphane Coppey, président de la Municipalité, des Conseillers municipaux présents, Messieurs Eric Borgeaud et Fabrice Thétaz sont excusés, de Madame Laurence Mauve, responsable de la salle, de Monsieur Simon Schwery, secrétaire communal.

La convocation vous ayant été adressée le 21 septembre, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais conformément à l'article 3 de notre règlement.

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Yves Mabillard (ADG)

Bonsoir à tous, j'appelle :

Alonso Alphonse (P), Anthamatten Carole (E), Aviolat Alexandre (P), Bellwald Antoine (P), Berger Claude (P), Blumenthal Blanka (P), Boemi Jean-Charles (P), Borgeaud Clément (P), Caillet-Bois Fabrice (E), Calamo Joseph (P), Cardoso David (P), Carron Blaise (P), Carruzzo Jean-Marc (P), Chanton Laude- Camille (P), Christe Lucien (P), Collé Jean-Pierre (E), Contat Céline (P), Cosandey Isabelle (P), Costa Vanessa (P), Cristina Jeanne (P), Cutruzzolà Gianni (P), Défago Sylvain (P), Donnet-Descartes Johan (P), Dubois Arnaud (P), Dupont Eric (P), Fracheboud Christian (P), Franz Anne-Laurence (E), Garcia Jonathan (P), Genin Cindy (E), Gex Carla (P), Gischig Bastien (P), Guinchard Samantha (E), Joris Guillaume (P), Landolt Jean-Pierre (P), Launaz Perrin Eliane (P), Lenweiter Pierre-Marie (P), Logean Marie-Claude (P), Lovisa Christelle (P), Luisier Dominique (P), Mabillard Yves (P), Maret Claire-Andrée (P), Maret Denis (E), Mauron Gilles (P), Messerknecht Ilsegret (P), Multone Nancy (P), Oberholzer Joseph-Marie (P), Ostrini Samuel (E), Pottier Johan (E), Puipe David (P), Querio Françoise (P), Raboud Damien (P), Rastaldi Emmanuella (P), Rime Fabienne (P), Rime Noémie (P), Roserens Pascale (P), Scalia Graziella (P), Schaller Flavien (P), Sneiders Baptiste (P), Woeffray Johann (P), Zerweck Régine (P). Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Il y a donc 51 Conseillers généraux présents et 9 excusés, le quorum de 31 membres est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du 26 août 2019. Y a-t-il des demandes de modifications ? y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Le procès-verbal de la séance du 26 août 2019 est donc accepté à l'unanimité des membres présents. Je



remercie notre secrétaire Monsieur Mabillard pour la qualité de son travail. Ce procès-verbal, ainsi que les rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

2. Développement du postulat de M. Damien RABOUD intitulé "Make Monthey clean again".

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous pouvons maintenant passer au point deux de l'ordre du jour, à savoir le développement du postulat de Monsieur Damien Raboud intitulé « Make Monthey clean again ». Pour rappel, ce postulat a été déposé en séance du 11 mars 2019, nous allons procéder de la manière suivante : Monsieur Raboud va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seul le signataire aura encore le droit de prendre la parole. Monsieur le Conseiller général Raboud je vous cède la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Chers collègues, je ne reviendrai pas forcément sur le contenu du courriel et du texte du postulat en lui-même qui je l'espère, vous est bien parvenu. Je ne reviendrai pas non plus sur l'époque, qui comme vous le savez, est marquée un peu partout par la vague verte. On a pu le voir encore hier lors des fédérales. J'aimerais là faire passer seulement deux messages. Tout d'abord, je profite de cette prise de parole pour remercier et féliciter les services de voirie de la commune qui font le maximum afin que notre ville soit la plus propre possible. Mais vous l'aurez remarqué comme Régine, la cosignataire du postulat, et moi-même, que malgré leur travail apprécié, la ville n'est, à bien des endroits, pas aussi propre qu'elle devrait l'être.

Notre postulat, assez longuement expliqué dans la documentation, demande à ce que la commune mette en place et organise une journée de « nettoyage citoyen », « ville propre », « clean day », ou appelez cela comme vous voudrez. Notre postulat se veut être ouvert à bien des suggestions et propositions citoyennes, et nous vous demandons simplement ici, si vous souhaitez et à l'instar d'autres communes qui le font déjà, que Monthey ait sa journée dévolue au nettoyage citoyen et volontaire, dans un esprit de partage, de convivialité et d'esprit de responsabilité individuelle et collective pour le bien de notre cité.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à accepter ce postulat. Je réponds bien volontiers aux questions s'il y en a, mais comme je l'ai dit c'est vraiment une suggestion faite à la Municipalité de travailler là-dessus, moi j'ai plein de choses en tête mais voilà c'est une réflexion à faire plus loin, voilà merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux j'ouvre la discussion générale. Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, des actions de nettoyages sont déjà entreprises par Soluna et cela depuis plusieurs années. De plus, une brigade anti-déchet, toujours encadré par Soluna est active tous les week-ends, les vacances scolaires et les jours fériés. Nous tenons à féliciter ces jeunes qui font ce travail. Dès lors, nous ne jugeons pas nécessaire de créer un événement particulier en parallèle de l'existant. Le groupe PLR refusera ce postulat et encourage les activités actuelles à perdurer voire à évoluer. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald, Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, Notre groupe a pris connaissance avec intérêt et surprise du postulat proposé ici. Avec intérêt, car l'idée est bonne : que la commune sensibilise la population à ces thématiques nous semble évidemment important. Surpris, car ainsi que l'a exprimé Monsieur Bellwald, nous constatons que Soluna propose déjà des actions similaires, à savoir la brigade anti-déchet. Il nous aurait semblé bien plus probant de travailler avec ces derniers et de rédiger un postulat qui prenne ce service en compte plutôt que de passer totalement à côté. Néanmoins, notre groupe soutient l'idée et son extension potentielle, et espère que si le postulat devait être accepté, le travail de Soluna soit pris en compte dans sa mise en place. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chères et Chers Collègues, le groupe DC a longuement débattu au sujet de ce postulat, si le cœur du problème, le littering incessant et l'insalubrité croissante par endroit, n'est pas à remettre en question, la manière d'y arriver doit être la bonne.

Aujourd'hui, des journées de ramassages, comme les "Clean Up days" soutenus par l'Antenne Région Valais Romand ou les actions menées par la "Summit Foundation" pour n'en citer que deux, sont mises sur pied et fonctionnent sur la base du bénévolat. Partant de cela, est-ce le rôle de la Municipalité d'organiser ce genre d'opération ? Une action menée par des citoyens pour des citoyens a autant de valeur que si elle l'est sous l'égide de la commune. Dans ce cas présent, est-il possible d'envisager un soutien de la Municipalité dans un premier temps, pour initier le projet et, une fois ce dernier bien en place, un retrait progressif des engagements pour la partie organisationnelle tout en restant bien entendu impliquée au niveau logistique ?

Pour terminer, la lutte contre le littering doit aussi se mener en amont. La prévention et la communication ne fonctionnent que si elles sont accompagnées d'une once de répression, en ce sens, tant le règlement de police que celui sur la gestion des



déchets prévoient une amende pour les contrevenants. Il serait peut-être temps d'en faire usage. Le groupe DC accepte ce postulat. Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Monsieur Raboud, souhaitez-vous encore prendre la parole ? La parole étant en dernier au signataire, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous acceptez le postulat de Monsieur Damien Raboud, je vous demande de vous lever.

Si vous le refusez, je vous demande de vous lever.

Si vous vous absteniez, je vous demande de vous lever. Merci.

Le postulat de Monsieur Raboud est accepté par 31 oui, 16 non et 3 abstentions.

3. Développement du postulat de M. Johan DONNET-DESCARTES intitulé "Affichage libre à Monthey".

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour, développement du postulat de Monsieur Johan Donnet-Descartes intitulé « Affichage libre à Monthey ». Ce postulat a été déposé en séance du 10 décembre 2018. Monsieur Donnet-Descartes va développer son postulat, la discussion générale sera ensuite ouverte.

Monsieur le Conseiller général Donnet-Descartes, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Johan Donnet-Descartes (ADG)

Merci. Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, j'ose imaginer que vous avez déjà tous pris connaissance du document projeté à l'écran. Il s'agissait simplement d'une idée, émanant d'une réflexion tenue par moi-même et certains de mes collègues ici présents. Nous souhaitons qu'il soit mis en place dans la ville de Monthey, un nombre indéfini d'espaces dédiés à l'affichage dit libre d'accès en ville de Monthey, tout simplement. L'affichage libre, c'est mettre à disposition des citoyen-ne-s ou associations de la région des espaces spécialement dédiés afin de s'y exprimer. L'on peut y trouver des annonces d'événements culturels ou sportifs, des œuvres d'arts, des annonces commerciales. En théorie, il n'y a pas de limites de contenu, donc sincèrement c'est vraiment libre, libre d'accès, disponible pour tous, très facile à mettre en place. Les affichages publics sont déjà en place c'est un fait, mais il n'y en a pas beaucoup, donc on le voit, quand on se balade en ville de Monthey, il y a souvent de l'affichage dit sauvage, simplement sur les parois des bâtiments ou les passages sous-voies. Ça serait donc plus simple de mettre en place des zones d'affichage libre. De plus, le fait de devoir passer par la Police Municipale pour certains espaces est astreignant. Donc là, l'affichage libre c'est vraiment ne pas passer par le poste de police pour déposer ses affiches et le faire librement comme son nom l'indique. Ensuite, ce que l'affichage libre n'est pas, donc là il y a une ou deux photos qui vont suivre, typiquement des parois qui sont



complètement tapies d'affiches, celle-ci c'est sous le passage de la médiathèque, un endroit qui est « vandalisé », si je pèse mes mots je ne dirais pas vraiment vandalisé mais notre postulat vise à éviter ce genre d'affichage là.

Les photos suivantes présentent ce qui se fait dans la ville de Lausanne, et dans d'autres villes. En France on voit souvent ces espèces de colonnes dans les lieux de passage et qui peuvent être assez intéressantes et même esthétiques. Là, on voit beaucoup d'affiches pour des événements musicaux, mais cela ne se limite pas à cela. Je ne dis pas qu'on doit ressembler à Paris, mais quand on se voit ce qui se fait dans d'autres villes pour l'affichage, je pense que nous pouvons faire des choses assez intéressantes et esthétiques. Là c'est un extrait du règlement communal de la Ville de Lausanne, donc c'est vraiment très, très léger, ce n'est vraiment pas un règlement qui est compliqué à mettre en place.

En bref, notre postulat vise à mettre en place des espaces réglementés d'affichage libre sur notre commune, cela faciliterait à terme le travail de la police en matière d'affichage, cela permet de dynamiser la créativité et l'image de la ville pour un coût minime. De nombreuses villes le font déjà, et cela a fait ses preuves. J'arrive au terme de ma présentation, je reste à votre disposition pour toutes questions. J'ai parlé peut-être un petit peu vite, mais je voulais juste vous présenter rapidement ce postulat, vu que vous l'avez toutes et tous reçu précédemment. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Donnet-Descartes. La parole est au Conseil général. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Merci. Bonsoir, je trouve votre idée très bien. J'ai juste une question si on veut faciliter l'accès, éviter de passer par la police, est-ce qu'on n'aurait pas peur de débordements ou d'affichage pas très clean ? Et est-ce qu'on pourrait imaginer de remplir un formulaire, faire une demande, simplement par le net, auprès de la police pour avoir leur aval ? C'est juste pour éviter les débordements sinon je trouve l'idée est bien.

Intervention de M. Johan Donnet-Descartes (ADG)

Je comprends tout à fait, après je ne pense pas qu'il y aurait de débordements, comme j'ai pu le constater dans les autres villes citées en exemple, il n'y a pas eu de débordements à proprement parlé. Je pense qu'on peut aussi passer par une phase test et faire confiance aux citoyens et leur laisser la possibilité de prendre leurs marques et je pense que c'est vraiment une idée qui mérite d'être creusée un petit peu. Personnellement, je ne crois pas trop en des débordements pour ce genre d'affichage libre, mais si vraiment il devait y avoir du vandalisme, prendre des mesures par la suite mais sincèrement j'émet des doutes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Monsieur Bellwald.



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,
Monsieur Donnet-Descartes, nous vous remercions pour l'envoi dans les temps du développement de votre postulat, notre groupe n'a pas de position commune concernant votre proposition. Pour certains, la situation actuelle est adéquate, c'est-à-dire amener les affiches au poste de police qui ensuite s'occupe de la gestion des panneaux. D'autres en revanche souhaitent que l'affichage soit fait par les personnes concernées (ce qui déchargerait la commune) et comptent sur la responsabilité et la bienveillance des poseurs d'affiche pour respecter les règles d'usage. Une réflexion sur l'affichage numérique et la pertinence des affiches papier à l'air du numérique a été évoquée dans nos discussions. En résumé, le groupe n'a pas d'avis franc à ce sujet.
Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues, le groupe DC s'est penché sur le présent postulat avec intérêt sans toutefois y adhérer. Nous sommes d'avis que le système actuel fonctionne à satisfaction et que le fait de devoir passer par la police pour profiter des espaces d'affichage permet une certaine surveillance sur le contenu. Nous refusons donc ce postulat. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Borgeaud.

Intervention de Mme Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, notre groupe soutient évidemment le postulat déposé ici par Monsieur Johan Donnet-Descartes. Comme ça a été évoqué par mon collègue, l'affichage libre a déjà lieu à travers notre commune, qu'on le souhaite ou non. Permettre à la population de le faire via des endroits dédiés encadrerait cette pratique, et permettrait à quiconque le souhaite de faire la promotion de son événement, association ou commerce dans l'espace public. Comme cela a été évoqué, cette pratique a fait ses preuves dans d'autres communes, il est temps de le faire à Monthey. Ayant travaillé avec Monsieur Donnet-Descartes pour ce postulat, je souhaiterais finalement rajouter que le dicastère concerné a été approché et approuve l'idée du postulat. Merci donc de le soutenir.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général



Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Donnet-Descartes, souhaitez-vous reprendre la parole ? Je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Johan Donnet-Descartes portant sur un affichage libre à Monthey, je vous demande de vous lever.

Si vous refusez, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Merci.

Le postulat de Monsieur Donnet-Descartes est accepté par 28 oui, 21 non et une abstention.

4. Développement du postulat de M. Joseph-Marie OBERHOLZER portant sur les fontaines montheysannes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour, développement du postulat de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer portant sur les fontaines montheysannes. Ce postulat a été déposé en séance du 17 juin 2019. Monsieur le Conseiller général Oberholzer je vous cède la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs,

« Monthey à travers ses fontaines » : Ce postulat désire mettre en évidence la richesse de notre ville dans le domaine des eaux et des fontaines en particulier.

Il a un objectif précis : créer à travers la ville une ou des balades faisant découvrir les fontaines montheysannes et des lieux en particulier.

Une ville est attirante ou ne l'est pas. Les fontaines de la vieille ville étaient autrefois des éléments essentiels de la vie de la population. On y lavait son linge, on cherchait de l'eau potable et on y abreuvait le bétail. Elles constituaient également un lieu incontournable de la vie sociale. On s'y donnait rendez-vous et on échangeait les dernières nouvelles. Les fontaines ne sont plus aujourd'hui que des curiosités mais elles racontent toutes une passionnante histoire qui mérite d'être découverte.

Alors, j'ai procédé de cette façon, je me suis intéressé à ces fontaines à travers l'Association du Vieux-Monthey, c'est-à-dire qu'il vous faut aller dans la documentation pour regarder exactement ce qu'il s'est passé jusqu'à nos jours. Et puis, j'ai porté une attention aussi un peu soutenue à Jean Casanova, un personnage reconnu, qui lui a mis en place pour la première fois la fontaine : la Vièze déchaînée, suite aux événements qui s'étaient passés et ça remonte à quelques années.

Alors pourquoi mettre sur pied une balade des fontaines ? Moi, je trouve qu'organiser une ballade des fontaines à travers la ville pour y intégrer des visites spécifiques à des lieux précis, ça va forcément indiquer à beaucoup de gens, notamment la jeunesse de se déplacer et puis, de regarder un peu comment est Monthey, qu'est-ce qui se passe à Monthey, au lieu de rester dans son coin, on peut un peu bouger et vivre avec toutes ces fontaines qui produisent de l'eau, et de la bonne eau.

Alors, j'ai fait une proposition sur une balade des fontaines, qui faisait la liaison avec notre voisine de Collombey-Muraz, il faut vivre un peu avec son temps, la fusion se fera peut-être un jour, je ne serai peut-être plus là. Je voulais partir depuis ces premières fameuses fontaines qui se situent à l'école du vitrail, pour ensuite me



diriger vers l'Hôtel-de-Ville, où vous avez aussi une fontaine avec passablement de lieu à mettre en évidence, en passant par le Château et on aurait été jusqu'à la fontaine du Bugnon, c'est-à-dire vers Radio Chablais. Et là, on aura éventuellement pu faire le tour du propriétaire des jardins de Malévoz, qui sont exceptionnels, pour ensuite se diriger jusque vers la commune de Collombey-Muraz, jusqu'au Couvent des Bernardines qui aurait été le lieu final, avec une visite des lieux, bien sûr tout ça avec l'aval de la directrice du Couvent des Bernardines.

Voilà, ça c'était la première balade qui m'est venu à l'esprit et je me suis dit c'est une balade d'une heure et demie, les gens ont le temps de se promener, de discuter et de profiter des fontaines que nous avons et qui fonctionnent.

Alors comment est-ce qu'on va rendre attractives nos fontaines ? Il faut tout d'abord mettre en place une application mobile, donc nous avons déjà actuellement la commune qui a mis en place une application mobile, on peut aussi lui donner encore un peu plus de poids, ça c'est très bien, je remercie la Municipalité. Cela nous permettrait de mettre en valeur les données géographiques, tout en fournissant diverses informations supplémentaires. On utilise des webApp, directement sur le terrain, on peut se géolocaliser sur le tracé via le GPS, enfin il faudra travailler d'une façon moderne, avec son smartphone ou sa tablette. Pour cette balade, il faut bien sûr qu'il y ait un texte descriptif présent sur place sous la forme de plaquettes explicatives pourraient être rajoutées à chaque image, une carte indique le tracé de la balade et fournit en plus la position de chaque fontaine et d'autres informations.

Il serait aussi assez évident qu'il y ait des bancs adaptés aux endroits stratégiques où il y a ces fontaines, pour les anciens surtout parce qu'ils ont aussi besoin parfois de s'asseoir. Il manquera peut-être aussi des cendriers, car il y a encore toujours des fumeurs qui existent, des arbres dans la mesure du possible pour autant qu'on ne les ait pas enlevés, et pourquoi pas une fontaine à chien parce que dans une ère moderne, ça existe.

Par rapport à la décoration des fontaines et animation, je serais assez pour décorer ces fontaines de la ville, en tout cas à l'occasion de Pâques par exemple, pour donner sous la houlette de la société des commerçants et Monthey Tourisme, une balade qui pourrait s'appeler la balade Jean Casanova. Cette manifestation trouverait son prolongement dans les rues de la ville et cela serait la première édition des fontaines fleuries. Je l'imaginai à Pâques.

Qui peut mettre en place ce projet ? Bien sûr qu'actuellement l'entretien des bassins de ces fontaines se fait via le personnel de la commune, dans le cadre d'un budget. Il est clair que cela a un certain coût, mais il s'agit d'intégrer Monthey Tourisme, qui est à la base, organe communal, et puis ensuite, mettre en place tout un système avec des écoles, dans le cadre d'un travail de diplôme ou de semestre, école de culture générale, école de commerce, on pourrait utiliser les compétences de ces jeunes et de leurs maîtres, parce qu'ils en ont je vous assure, pour mettre en place ce système.

Alors, il y a un coût comme je vous l'ai dit dans le cadre de ce postulat, après il y a l'organisation des visites guidées, là je pense toujours qu'on aurait un personnel compétent car pour faire visiter la ville et les fontaines, ça doit être quand même quelque chose d'intéressant à partager avec les gens qui s'y intéressent.

Il nous faut aussi un matériel didactique, des plaquettes pour chaque fontaine, un dépliant pour qu'il reste quelque chose à Monthey Tourisme, pour que les gens s'y intéressent.

Voilà pourquoi je vous incite bien entendu à approuver ce postulat qui montre que la ville de Monthey, à part les industries, à part les travaux, à part tout ce qu'on a un peu décrié sous tous les toits, les fontaines vont redorer un peu ce blason. Je vous remercie et j'attends bien entendu vos questions.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux j'ouvre la discussion générale. Madame Messerknecht.

Intervention de Mme Ilsegret Messerknecht (APM)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, merci surtout Monsieur Oberholzer. Je vois avec plaisir que vous avez rajouté les éléments dont nous avons parlé au téléphone. C'est une magnifique initiative comme je vous l'avais dit. J'ai transmis quelques photos à Madame Logean du Bureau, pour qu'on puisse voir ce qu'on entend par fontaine à chien. Voilà, cette première photo est une photo officielle du parc à chien de Vidy. Une autre photo que j'ai prise à Lyon, je verrai typiquement ce genre d'installation à l'Avenue de la Gare. Permettez-moi d'ajouter quelques détails : un lieu d'eau est aussi un lieu de rencontre, de convivialité, de sérénité. Il y a des personnes qui pourraient profiter de ces endroits avec leurs chiens, ceux-ci jouant un rôle social indéniable. Nous savons que les étés seront toujours plus chauds et plus secs. Je propose d'agrémenter ces fontaines avec un banc en bois indigène, pas en métal, des arbres dispensant un bel ombrage, des arbres de chez nous, pas des essences étrangères, des arbustes de haie appréciés par les oiseaux des villes, une fontaine à chien pour permettre aux petits chiens de boire, et de se tremper les pattes (photos présentées) J'ai déjà pris contact avec les trois enseignes locales pour animaux. L'une d'elle est enchantée de cette idée et serait d'accord de sponsoriser une telle fontaine. Merci, M. Oberholzer de m'avoir donné cette occasion. Et encore bravo.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Messerknecht. Y a-t-il une demande de prise de parole ? Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur les Municipaux, chers collègues, Monsieur Oberholzer merci pour vos explications. Le groupe PLR pense que c'est une bonne idée que de créer cette balade des fontaines, nous émettons juste un doute sur la pertinence d'en faire un postulat. Je ne pense pas non plus que ce soit le rôle du Conseil général d'aller dans tant de détails sur les postulats, sur les idées que vous amenez, après ça reste à la Municipalité de venir avec des propositions. Dans tous les cas, notre groupe soutient votre proposition. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, l'idée d'une balade des fontaines montheyannes nous paraît bonne. La présentation, très complète, qui vient de nous être donnée démontre le potentiel



qu'à notre ville pour un tel itinéraire. De plus il viendrait compléter l'offre culturelle comprenant notamment le chemin des blocs erratiques ou celui des gorges de la Vièze ainsi que les différentes visites thématiques. Nous acceptons donc ce postulat. Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Y a-t-il une autre demande de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, Monsieur Oberholzer, souhaitez-vous encore prendre la parole ?

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Je vous invite quand même, vous avez tous reçu je pense les fontaines, il y en avait une quarantaine, je n'ai pas voulu faire défiler les photos à l'arrière, ça ne servait à rien, mais on a une sacrée richesse ici à Monthey, que beaucoup de gens ne connaissent pas. Je vous invite, bien sûr, à accepter ce postulat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer. La parole étant à vous en dernier, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Monsieur Joseph-Marie Oberholzer portant sur les fontaines montheysannes, je vous demande de vous lever.

Si vous le refusez je vous demande de vous lever. Et pour la bonne forme si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

Le postulat de Monsieur Oberholzer est accepté par 49 oui et une abstention dans le Bureau.

5. Développement du postulat de M. Blaise CARRON portant sur la mise en oeuvre d'un espace public épïcène.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour, développement du postulat de Monsieur Blaise Carron portant sur la mise en œuvre d'un espace public épïcène. Ce postulat a été déposé en séance du 17 juin 2019. Monsieur le Conseiller général Carron, je vous cède la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, d'abord permettez-moi de vous saluer bien cordialement. Vous avez reçu les documents qui présentent le postulat, je vais juste vous donner quelques éléments, non pas en complément mais peut-être que le personnel, la Municipalité, n'a pas reçu ces informations. L'idée de ce postulat part d'un constat. D'abord, actuellement, la commune de Monthey est extrêmement pro-active pour développer l'égalité hommes-femmes, ça c'est une excellente chose. On a vu qu'elle prenait cette problématique extrêmement au sérieux, elle a mis en place un outil qui



permet d'obdurer l'égalité hommes-femmes. On a pu constater aussi l'attitude extrêmement positive de la Municipalité le 8 mars, lorsqu'il y avait eu, dans le cadre d'une journée de préparation de la grève des femmes du 14 juin, dans les villes de Sion et Monthey notamment, les féministes avaient rebaptisé certaines rues. On avait vu l'attitude de la ville de Sion et on avait vu l'attitude extrêmement généreuse et positive de la ville de Monthey par rapport à ça. La ville avait accueilli cette action avec bienveillance, donc là aussi on voit un nouvel intérêt pour la problématique de l'égalité hommes-femmes. On a pu constater aussi le rôle qu'a joué la Municipalité, notamment en mettant des infrastructures à disposition, puis je crois même des Municipaux, d'après ce que j'avais compris. Ces Municipaux ont participé, ont donné un coup de main pour que la journée historique du 14 juin sur la partie montheyenne se passe bien. Donc, ça montre qu'on veut ici à Monthey et on doit s'en enorgueillir, on veut valoriser cette égalité hommes-femmes. Le postulat propose quelque chose de simple, c'est simplement de matérialiser cette égalité hommes-femmes. L'idée, elle est simple, c'est lorsqu'il y a une nouvelle rue, un nouveau bâtiment, un nouvel espace public ou une nouvelle infrastructure que dans la mesure du possible on baptise cette rue par un nom féminin, par le nom d'une femme qui a pu marquer l'histoire, que ce soit l'histoire locale ou générale, ou qu'on donne par exemple le nom d'un événement qui a pu marquer la lutte pour l'égalité hommes-femmes, comme par exemple la place du 14 juin ou quelque chose comme ça. Voilà, il est extrêmement simple ce postulat, l'idée c'est qu'on matérialise l'attitude extrêmement pro-active et réjouissante qu'à la Municipalité de Monthey, par rapport à l'égalité hommes-femmes.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. La parole est au Conseil général. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, le groupe DC salue à son tour l'implication et le travail de la Municipalité dans les questions d'égalité hommes-femmes. La proposition faite dans ce postulat en est une suite logique que nous ne pouvons qu'appuyer.

Et si, le moment venu, Messieurs les Municipaux veniez à manquer d'inspiration, pourquoi ne pas choisir le nom de la première Conseillère Municipale qu'ait connu notre ville ? Vous l'aurez compris, le groupe DC accepte ce postulat et vous invite à en faire de même. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR est pour la reconnaissance des femmes qui ont forgé notre cité et dans ce sens le groupe soutiendra ce postulat au vu de son caractère incitatif. Bien entendu d'autres paramètres doivent être retenus



dans le choix d'un futur nom de rue ou de place, tels que la géographie, l'histoire et les qualités des personnes retenues. Cependant, au moment où les femmes font une percée sous la coupole fédérale et que le Valais se montre malheureusement encore à la traîne. Nous pouvons être fiers d'avoir été une des villes valaisannes à fournir une Conseillère nationale en la personne de Rosemarie Antille, candidate parfaite pour dénommer l'une de nos rues ou places. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Madame Cristina.

Intervention de Mme Jeanne Cristina (APM)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chers collègues, pour commencer, Monsieur Carron, je tiens à vous remercier pour l'attention que vous portez à la gente féminine ainsi que pour votre bienveillante proposition. Cependant, si la décision d'honorer une femme se fait par le biais d'un règlement ou d'une mesure administrative, ce n'est pas valorisant et cela montre un manque de confiance vis-à-vis des capacités des femmes. Le baptême d'une rue ou d'un espace public doit se faire avec du sens et en relation avec ces derniers.

Peu importe le genre de l'individu, il ne doit pas répondre à une forme de quota. Vous comprendrez donc que pour cette raison, une majorité des membres du groupe de l'alternative pour Monthey ne soutiendra pas ce postulat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Cristina. Y a-t-il une autre demande de parole ? Monsieur Carron, souhaitez-vous réagir ?

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Non.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

D'accord. C'est rare.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Oui et cela, c'est en hommage à Monsieur Dubois, qui m'a demandé de mettre en pratique ce que j'écrivais et il aura compris le clin d'œil.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Très bien. La parole étant en dernier au signataire, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous acceptez le postulat de Monsieur Blaise Carron portant sur la mise en œuvre d'un espace public épïcène je vous demande de vous lever.



Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Merci.
Le postulat de Monsieur Carron est accepté par 35 oui, 12 non, et 3 abstentions.

6. Développement du postulat de M. Blaise CARRON portant sur la valorisation de l'histoire monthesanne par le déplacement de la statue du Gros-Bellet.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour, développement du postulat de Monsieur Blaise Carron portant sur la valorisation de l'histoire monthesanne par le déplacement de la statue du Gros-Bellet. Ce postulat a été déposé en séance du 17 juin 2019. Monsieur Carron, je vous cède la parole pour le développement de votre deuxième postulat.

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, comme nous pouvons le constater au quotidien, depuis quelques années le cœur de notre cité se transforme. De nombreux projets ont déjà été réalisés, d'autres sont en passe de l'être. Ces transformations vont modeler le visage de Monthey pour les 50 prochaines années pour le moins. Dans ce contexte, il apparaît pertinent de profiter de cette quasi-métamorphose du cœur de notre ville pour réfléchir en parallèle à une valorisation de notre patrimoine historique pour ancrer Monthey dans notre siècle tout en mettant en lumière de manière plus nette ses spécificités et la contribution du Chablais au développement de Valais moderne. C'est le sens de ce postulat qui demande de déplacer au cœur de la cité la statue du Gros-Bellet, œuvre d'André Vassaux, qui se trouve actuellement devant le Château. Cet emplacement s'il a un sens historique puisque c'est bien à une fenêtre de ce bâtiment que Pierre-Maurice Rey-Bellet, dit le Gros-Bellet suspendit le gouverneur Schiner le 8 septembre 1790, cet emplacement donc, est trop discret et permet à quelques initiés seulement de découvrir l'action du Gros-Bellet et le rôle symbolique déterminant qu'il a joué dans la constitution du Valais moderne en contribuant à la lutte contre la domination Haut-valaisanne sur la partie actuellement francophone du canton.

Ce déplacement de la statue du Gros-Bellet, habitant de Val d'Illiez ne l'oublions pas, au centre de la ville, sur l'esplanade du Crochetan par exemple ou sur la future nouvelle place de la gare, valoriserait comme il se doit le rôle déterminant et le courage dont a fait preuve le Chablais pour lutter contre le joug haut-valaisan et pour sa liberté. Il mettrait ainsi mieux en lumière la contribution du Chablais à la constitution du Valais actuel et rappellerait tant aux habitants du Chablais qu'à l'ensemble des habitants du canton l'importance que peut avoir le Chablais pour le développement futur du Valais. Avec la plaquette commémorative placée à l'entrée du château et le chemin actuel du Gros-Bellet qui mène vers le château depuis la Vallée, nous avons déjà le rappel du lieu où les événements se sont produits. Avec la valorisation de la statue du Gros-Bellet par son déplacement au centre-ville, nous aurions non seulement l'occasion de rendre un nouvel hommage au courage de nos prédécesseurs qui ont lutté pour la liberté mais aussi de mettre en exergue pour le plus grand nombre, monthesannais, chablaisien et valaisan, un élément important de notre patrimoine historique dont nous pouvons nous enorgueillir car il a contribué à



façonner l'histoire du canton et dont tout un chacun peut s'inspirer pour guider sa contribution à la cité.

Chères et chers collègues, c'est donc dans cet esprit de reconnaissance et de valorisation que je vous invite à accepter ce postulat demandant de déplacer la statue du Gros-Bellet au centre-Ville. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion générale. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, la justification de l'emplacement de cette statue se trouve dans l'énoncé du postulat, je cite : *"...c'est bien à une fenêtre du château que Pierre-Maurice Rey-Bellet, dit le Gros-Bellet commit son geste de bravoure..."* cela devrait suffire à déterminer sa position. Le Château, lieu emblématique de la ville où siège notre Exécutif et où sont, par exemple, célébrés les mariages, ne saurait être un plus bel écrin pour cette statue et, selon nous, n'attente en rien au courage et à la bravoure de notre illustre ancêtre. De plus, la balade des fontaines en devenir popularisera, sans nul doute, le parvis de cet édifice. Nous refusons donc ce postulat. Merci de votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR refuse ce postulat. Nous sommes d'avis qu'il faut mettre en avant le château et ne de pas le déposséder de la statue du Gros-Bellet. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, le postulat de Monsieur Carron est intéressant et non sans sens. En effet, la statue du Gros-Bellet est un monument historique pour Monthey. Pour garder son intérêt, notre groupe pense que cette œuvre du sculpteur valaisan André Vassaux doit rester en relation avec son histoire, par conséquent, au Château. Notre groupe rappelle que l'aménagement est récent, cependant nous appelons la Municipalité à la mettre encore plus en valeur, par exemple en la sublimant par un éclairage, en différenciant le mur du fond, de la statue, qui est également gris, et finalement en amenant les visiteurs à elle, par de la signalétique ou autres propositions à étudier.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone. Monsieur Carron, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Intervention de M. Blaise Carron (ADG)

Court, je vais faire court parce que je pense que même en deux heures, je n'arriverai pas à vous convaincre, mais j'aimerais quand même dire qu'on est tous d'accord que le rapport entre le lieu et la statue ça a un sens. Mais je pense qu'on doit dépasser le lien, on doit magnifier ce lien. La statue du Gros-Bellet, c'est un symbole, ça le dépasse, quand un symbole dépasse le lien avec le lieu c'est la définition même du symbole. Autrement, on n'est pas dans le symbole. En la laissant là, on la confine et puis, on réduit un petit peu l'action du Gros-Bellet, qui est une action symbolique mais qui a marqué le courage du Chablais dans cette affaire. Donc moi, je vous invite quand même à réfléchir, mais je me méfie du vote, mais je pense que c'est peut-être aussi parce que je suis un nouvel habitant, ça fait seulement une vingtaine d'années que j'habite à Monthey, ça fait encore moins d'années que je suis bourgeois, mais je pense que peut-être en venant l'extérieur, je me rends plus compte, je suis peut-être plus sensible à cet aspect de l'importance symbolique qu'a eu le Gros-Bellet avec d'autres, il y a eu d'autres personnes qui y ont laissé leur vie, notamment dans ces combats pour marquer la constitution du Valais moderne. Je pense que vous faites peut-être preuve de trop d'humilité en ne mettant pas en valeur suffisamment le rôle du Chablais pour la constitution du Valais moderne. Là on aurait eu, à mon avis, un symbole qui aurait été intéressant, d'autant plus qu'on est aussi dans une phase de repenser l'espace public, ça aurait eu, à mon sens, de la gueule de le déplacer pour le mettre au centre de nos préoccupations, au centre d'un espace public, une personne qui, avec d'autres bien sûr, à contribuer à faire que le Valais est ce qu'il est et qui est déterminant aussi pour la constitution de notre propre identité. Sans le Gros-Bellet et tant d'autres, le Chablais ne serait pas ce qu'il est. Sans eux, le Valais ne serait pas non plus ce qu'il est. Je trouve que de confiner cette personne, cette statue, seulement à son lieu, ce n'est pas la mettre assez en valeur, c'est comme minimiser son acte parce que c'est comme dire on ne pourrait pas comprendre l'acte, si la statue n'est pas là où l'acte a été commis. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre que, si vous lisez la Bible, ce n'est pas tout à fait comme ça que ça se passe, ainsi la notion de symboles, ça dépasse les choses mais je ne veux pas faire trop long parce que je pense que je n'arriverai pas vous convaincre. Mais, c'est souvent le rôle des nouveaux convertis qui croient peut-être plus aux symboles que les gens qui voient le Gros-Bellet depuis de plus longues années, peut-être que vous êtes Montheysans depuis plus longtemps que moi, il n'y a peut-être pas cette même émotion quand vous le voyez et peut-être que vous ne sentez pas le même besoin que moi de faire partager à d'autres cette émotion. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Carron, la parole étant en dernier au signataire, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux si vous acceptez le postulat de Monsieur Blaise Carron portant sur la valorisation de l'histoire montheysanne par le déplacement de la statue du Gros-Bellet, je vous demande de vous lever.



Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Merci.
Le postulat de Monsieur Carron est refusé par 39 non, 7 oui et 4 abstentions.

7. Développement du postulat de MM. Damien RABOUD et Fabrice CAILLET-BOIS intitulé "Verdure au lieu de pixels".

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour, développement du postulat de Messieurs Damien Raboud et Fabrice Caillet-Bois, intitulé « Verdure au lieu de pixels ». Ce postulat a été déposé en séance du 26 août 2019. Monsieur Raboud, je vous cède la parole pour le développement de votre postulat.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Madame la Présidente, Monsieur le président, Messieurs les Municipaux, chers collègues, concernant ce postulat « verdure au lieu de pixels », comme vous l'avez vu, avec mon collègue Fabrice Caillet-Bois qui aurait dû être là ce soir et nous présenter le travail, nous avons listé un catalogue de mesures prises par d'autres villes afin de lutter notamment contre les îlots de chaleurs et de rendre le milieu urbain plus vert.

Nous savons les services du Municipal Gilles Cottet être actifs dans ce domaine mais nous voudrions qu'une impulsion soit donnée par cette assemblée en ce sens. Et surtout, nous aimerions que la Municipalité rende compte à notre assemblée de tout ce qui est fait et donne plus encore demain qu'aujourd'hui des orientations verdoyantes à sa politique urbanistique. Voilà, tout le reste, c'était dans le travail qu'on a fait et comme je vous l'ai dit malheureusement Fabrice, une demi-heure avant de venir ici, qui m'a dit qu'il était malade et qu'il ne pouvait pas venir le développer plus devant vous, mais normalement vous avez tout dans les documents qui vous ont été envoyés dans les délais.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à accepter ce postulat.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. La parole est au Conseil général. Monsieur Bellwald.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Madame la Présidente, monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, le groupe PLR refusera ce postulat. En effet, la question des grilles en ville de Monthey est peut-être un thème, mais tous les éléments, qui s'y sont ajoutés, ont, en partie, déjà été refusés en début de législature. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Bellwald. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)



Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, le présent postulat relève purement et simplement de l'opérationnel, il sort donc des compétences de notre assemblée, partant de cela, le groupe DC dans sa grande majorité s'y opposera. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Une autre demande de parole ? Monsieur Raboud souhaitez-vous encore prendre la parole ? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Messieurs Damien Raboud et Fabrice Caillet bois, je vous demande de vous lever. Si vous le refusez, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Merci. Comme Monsieur Alonso a dû partir, nous sommes donc à 50 présents, ce qui fait que le postulat de Messieurs Raboud et Caillet-Bois est refusé par 27 non, 18 oui et 4 abstentions.

8. Réponse au postulat de M. Clément BORGEAUD portant sur le harcèlement de rue.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour réponse au postulat de Monsieur Clément Borgeaud portant sur le harcèlement de rue. La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Clément Borgeaud lors de la séance du Conseil général du 11 juin 2018, qui avait été développé durant la séance du Conseil général du 10 septembre 2018 et accepté par 31 membres. La parole est à la Municipalité.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux plus particulièrement Monsieur Borgeaud. Vous avez donc reçu le rapport qui a été fait par le service, je crois qu'il est très complet, avec quelques bases légales. Je ne vais pas tout vous relire ici, mais peut-être faire ressortir les points les plus importants. Donc, on a effectivement essayé d'expliquer quel est le rôle de la police, quel est le cadre légal, c'est pour ça que vous avez quelques références légales et puis, qu'on essaie chaque fois d'expliquer ce qu'on peut faire, parce que des fois on veut, mais on ne peut pas. On n'a pas forcément les moyens. Ensuite de ça, je dirai qu'il faut aussi regarder, alors bien sûr que la prévention est importante c'est un des rôles principaux de la police, mais bien sûr qu'on doit se baser sur certains faits. Comme il a été mentionné, on a bien sûr pris contact avec les villes de Sion et Martigny, on a regardé ce qui se passait à Lausanne comme c'était suggéré dans votre postulat. Et puis, on a regardé aussi surtout sur plusieurs années, quels étaient éventuellement les cas qui auraient été annoncés à Monthey, soit pour le moment, aucun. On a ce qu'on appelle chez nous dans le jargon de la police le JAP, c'est-à-dire le journal de police qui relate en fait toutes les missions, tout ce qui a été annoncé, soit par



téléphone, soit par écrit et ainsi de suite, et pour le moment il n'y avait rien. Ce qui ne veut pas dire qu'on part de la conclusion que le problème n'existe pas. Mais qu'effectivement, pour le moment ça n'est pas ou ce n'était pas forcément une priorité qu'il faille mettre en place éventuellement les moyens pour déterminer si oui ou non, il y a un problème, et effectivement, s'il y a ce problème ensuite prendre les mesures nécessaires. Donc, on a répondu d'abord aux questions écrites, vous l'avez vu et ensuite, on a développé ça finalement dans la partie réponse au postulat. Harcèlement sexuelle et la loi, c'est un des titres qui a été mis, où on explique effectivement, qu'est-ce que signifie finalement le harcèlement de rue parce qu'en base légale, il faut effectivement savoir de quoi on parle. Effectivement, parce qu'un sentiment d'être harcelé-e, malheureusement, ne suffit pas, c'est pour ça qu'on en arrive aussi après à une conclusion qui dit que, là aussi, malheureusement, il faut déposer plainte, il faut qu'il y ait eu un acte qui soit quantifiable, j'ai envie de dire, et pas seulement un sentiment. Donc voilà, c'est une grande problématique, de nouveau pas pour dire que le problème n'existe pas, mais comment faire pour mettre en place les moyens nécessaires afin de déterminer quel est le problème et comment y remédier. C'est pour ça que finalement, vous avez les propositions qui ont été faites en dernière page, notamment une mesure concrète qui a été mise en place, puisqu'on a mis en place une adresse mail qui permet à tout un chacun de faire valoir, effectivement, son éventuel problème de harcèlement, bien sûr de manière anonyme, et ensuite de ça pour autant que cette personne le désire, et bien effectivement, il peut y avoir un entretien, n'est-ce pas, de manière discrète et confidentielle. Voilà donc, l'adresse et le système sont en fonction, vous pouvez le trouver, par exemple, sur le site de la ville de Monthey, sous l'onglet pratique et ensuite prévention. Donc voilà, tout ça pour dire qu'on est ouvert, on veut se donner un laps de temps d'une année, pour voir ce qui pourrait revenir au sein de la police, en termes de faits et d'expériences, si j'ose le dire comme ça, concrètes. Ensuite de cela, et bien effectivement, si on doit prendre des mesures, elles seront prises. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions, d'autres suggestions, on a essayé de faire quelques choses de complet, d'ouvrir la porte, de donner un moyen pour le moment de trouver des faits ou en tout cas de les rendre concrets, si effectivement jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu d'annonce effective de harcèlement en tant que tel.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat. Monsieur Borgeaud, souhaitez-vous prendre la parole ?

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Merci Monsieur Contat pour votre réponse, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, je n'ai pas la chance d'être aussi bien formé en informatique que certains de mes collègues ici. Mais je suis suffisamment compétent pour savoir qu'il faut moins d'une année pour créer une page internet et une adresse mail. Trêve d'ironie, je prends acte avec une certaine amertume du peu de contenu proposé ici par la Municipalité. Cette faiblesse témoigne au sens de notre groupe d'un manque de prise en considération de la thématique par nos autorités. Certes, ainsi qu'évoqué dans la réponse de la Municipalité, les données manquent. Elles manquent car nous n'avons pas les études, les chiffres, ou les définitions légales. Mais tout ce qui a déjà été mené ailleurs en Suisse montre très clairement l'ampleur du phénomène et la nécessité urgente d'agir. Et certaines communes ont,



à ma connaissance, décidé d'agir, Martigny et Sion dans notre canton. Ces dernières pourraient travailler, selon mes informations, avec l'institut de recherche Idiap de Martigny, ainsi qu'avec la HES-SO. Ces institutions ont notamment travaillé pour l'étude réalisée à Lausanne et sont plus que qualifiées pour poursuivre le travail. Il me semble qu'une synergie entre communes de notre canton pourrait avoir lieu et permettrait des avancées optimales en la matière. Cela a été mentionné, les personnes victimes de harcèlement sont face à une double difficulté : la première, c'est que le cadre légal actuel ne permet que peu de choses. La seconde, c'est qu'il n'est pas simple de rapporter de tels événements à un bureau de police quand on les vit. S'il est difficile de changer les choses à notre échelle pour les aspects légaux, nous pourrions en revanche faire beaucoup pour aider les victimes et prévenir de tels agressions. Il conviendrait donc d'être vraiment pro-actif en la matière, et si j'ose naturellement espérer que les mesures proposées ce soir permettront quelques améliorations, j'aurais souhaité la mise en œuvre de campagnes de sensibilisations, de préventions, et la tenue d'études similaires que celles déjà menées ailleurs. Cela nécessite évidemment des moyens, j'en ai conscience. Je m'attendais à des propositions allant dans ce sens. Car il est rare que les données viennent à nous : il faut aller les chercher. Et je crains qu'un courriel, par définition difficile à rendre anonyme, quand bien même les données seraient anonymisées, permette d'en obtenir beaucoup. La réponse me semble donc peu appropriée. Je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Monsieur Contat.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité

Oui, si je peux apporter une petite précision, effectivement, je comprends votre sentiment, le problème c'est qu'on est quand même limité, comme vous le dites, envoyer un courriel oui mais il faut bien faire cette démarche, on ne peut pas le savoir si on ne nous avertit pas. Pour moi le courriel c'est la première démarche, qui permet malgré tout de ne pas physiquement devoir se déplacer, au moins il y a une réception, il y a une trace et comme on l'a dit il y aura une réponse qui est donnée si cette personne le désire. Il peut y avoir ensuite un rendez-vous, plus loin, avec des personnes compétentes, du niveau médical ou autres, mais nous on doit d'abord répertorier et pour le moment comme vous l'avez dit, on n'a pas les moyens d'avoir une personne qui ferait de la prévention. On va quand même faire une petite campagne, puisqu'on peut faire une annonce pour dire que cette adresse mail existe, pour que les gens soient informés, qu'ils ne doivent pas chercher. Mais, plus que ça pour le moment on ne peut pas faire, c'est pour ça qu'on s'est dit, donnons-nous une année. Si véritablement au bout d'une année on voit quand même qu'il y a quelque chose, on pourra toujours au prochain budget faire quelque chose. Vous pourrez, vous éventuellement nous faire quelques suggestions, mais en l'état actuel, voilà, on a fait ce qu'on pouvait déjà pour ouvrir la porte.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Contat.



9. Réponse au postulat de M. David PUIPPE portant sur la communication et moyens de communication de la Municipalité et plus particulièrement envers le Conseil général.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour, réponse au postulat de Monsieur David Puiippe portant sur la communication et moyens de communication de la Municipalité et plus particulièrement envers le Conseil général.

La Municipalité va répondre au postulat déposé par Monsieur Puiippe lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018, il avait été développé durant la séance du 11 mars 2019 et accepté à l'unanimité. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, effectivement, nous allons répondre au postulat de Monsieur David Puiippe, que je salue, du 11 mars 2019. Monsieur Puiippe demandait à la Municipalité d'étudier la mise en place d'un outil de suivi de toutes les interventions de plenum ainsi que des sujets traités par l'Exécutif avec mise à jour de leur statut de traitement, la mise à disposition par l'Exécutif d'un maximum d'informations à la population à l'image d'autres villes valaisannes, la mise en place d'une gestion documentaire permettant un travail efficace de toutes les institutions, la mise en place du mode des canaux de communication adéquate pour répondre aux besoins énoncés et établir un plan de communication partagé avec vous toutes et vous tous, donc le plénum du Conseil général.

Concernant les communications actives du Conseil municipal, vous savez que durant l'été 2018, le Conseil municipal avait accepté le principe visant à développer une application mobile, vous l'aviez d'ailleurs validé dans le cadre du budget 2019 lors de votre séance du 10 décembre 2018. Suite à la question de Monsieur Puiippe, et effectivement aux réflexions qu'avait menées la Municipalité, l'Exécutif a fourni des compléments d'informations au sujet de cette application mobile en séance du Conseil général du 11 mars 2019. Cette application est enfin utilisable depuis le 1^{er} octobre 2019, je dis enfin parce qu'il a fallu neuf mois pour la mettre en place mais je pense qu'il fallait avoir un outil performant et qui puisse répondre à différents besoins, notamment, effectivement, la communication à la population.

Sachez, pour information, que cette application répond à une demande nous semble-t-il puisque lors de la première semaine de mise en ligne de l'application, cette dernière a été téléchargée à plus de 1'000 fois.

Jusqu'en septembre 2019, les décisions du Conseil municipal jugées importantes étaient listées dans le cadre des comptes de chaque année, donc je crois qu'on ne peut pas dire qu'on ne répondait pas à la demande de l'ensemble de la population de lister les décisions importantes du Conseil municipal. Il faut bien admettre et là je peux suivre Monsieur Puiippe, je ne suis pas sûr, à l'exception de ce plénum et du Conseil municipal, que bon nombre de citoyens et citoyennes montheysans, se rendaient dans les pages des comptes pour voir où étaient listées les décisions prises par la Conseil municipal durant l'année écoulée.

Donc ce moyen de communication, sous forme de notifications push, où le Conseil municipal décide, depuis cet été, de transmettre à l'ensemble de la population, les thèmes des décisions prises par l'Exécutif montheysan, les thèmes principaux qui peuvent intéresser la population, paraît être une bonne chose. Sachez que ces



thèmes sont également listés, énumérés sur notre site internet et je pense que c'est un moyen de répondre à la demande de Monsieur Puipe.

Concernant les interventions du Législatif, peut-être un petit rappel, bien évidemment, on retrouve bon nombre d'interventions que ce soit d'ailleurs au niveau fédéral, cantonal et communal. Vous avez reçu ou allez recevoir, mais je crois que ça a été fait la réponse par écrit. Alors je me permets de résumer un petit peu la situation. Vous avez vu qu'il y a une forte augmentation des différentes questions écrites et orales, postulats et motions, puisqu'après près de deux ans et demi, vous êtes largement plus efficaces ou en tout cas plus porteurs de demandes que la dernière législature, qui, elle-même, était déjà beaucoup plus impliquée que celle concernant les années 2009 à 2012.

Vous verrez ou vous avez peut-être déjà vu dans le cadre de la réponse que les dossiers sont en général suivi, de manière périodique, je dirais, par la Municipalité, en accord d'ailleurs avec votre Bureau et Madame la Présidente, puisque nous essayons à l'instar de la séance d'aujourd'hui, de répondre au mieux, en n'oubliant par les dossiers importants à traiter, mais en répondant au mieux à vos différentes demandes, notamment aux questions écrites. Vous avez un petit résumé de la situation actuelle et des réponses, qui doivent encore être traitées durant les prochaines séances du Conseil général.

Concernant la gestion documentaire interne, nous avons mis en place, et je salue plus particulièrement le travail de la Chancellerie, différents outils pour le Conseil municipal mais également pour le Conseil général pour essayer d'avoir un suivi informatique de qualité des différents dossiers traités. Des outils ont notamment été mis en place, tels que la gestion de la totalité des documents relatifs au Conseil général et à ses commissions, interventions, procès-verbaux, correspondance, qu'il faut bien évidemment utiliser, mais qui est à votre disposition : la recherche plein texte de tous ces documents, pour autant que ceux-ci présentent une reconnaissance OCR, la gestion des documents selon des niveaux d'accès tel que définis par le Bureau du Conseil général, cela pourrait être le cas pour les documents d'une commission uniquement consultables par ses membres. Dès lors, le Bureau du Conseil général assure la structure des dossiers et le versement des documents, à nouveau, en accord et c'est un travail entre la Municipalité ou la commune par sa Chancellerie et votre Bureau.

Concernant la gestion publique des états de traitement donc là aussi, concernant l'évolution du nombre d'interventions, je l'ai dit il y a quelques minutes, nous devons avoir cette rigueur et cette possibilité, et vous avez dans la décision le nombre des interventions listées, c'est un tableau que, vous avez raison Monsieur Puipe, on retrouve dans d'autres communes. J'ai vu qu'à Sion c'était le cas, je pense que c'est une bonne chose, pour un, vous remémorer les questions et postulats qui ont été déposés, acceptés ou pas, et surtout, de deux, s'ils ont été répondus ou si on a donné une suite utile à vos différentes demandes. Je crois que c'était important d'avoir ce document complémentaire, qui n'apporte pas au fond une amélioration conséquente mais par contre, sur la forme et sur la lisibilité de vos interventions, c'est à mon sens un outil extrêmement intéressant pour vous comme pour nous d'ailleurs, pour savoir où on en est dans le traitement de l'ensemble des dossiers.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que j'ai résumé la situation. J'espère que j'ai été assez près du micro et que vous avez pu tout enregistrer. Si ce n'est pas le cas, je me ferai un plaisir de vous résumer la situation. Je reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires. Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Puipe, souhaitez-vous prendre la parole ?

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues, je vous remercie pour la réponse apportée. Ayant testé l'application, elle ouvre quelques pistes intéressantes et je ne peux qu'encourager la Municipalité à continuer sur cette voie. Les quelques notifications reçues sont, à ce jour, utiles. A ce titre, je souhaite encourager toutes les personnes de ce plénum à suggérer des pistes d'améliorations. De plus, la réponse potentielle au postulat de ce soir à Monsieur Joseph-Marie Oberholzer pourrait totalement trouver sa place dans cette application. Quant au suivi des traitements des postulats, notre site Internet semble en effet être le support adapté. En sus des éléments proposés, je propose à la Municipalité d'y ajouter également le détail de la requête ainsi que la réponse apportée. Ainsi, nos citoyens auraient à leur disposition toute l'information utile. Nonobstant, les requêtes répétées sur notre communication, j'espère que ce postulat ouvrira désormais de nouvelles opportunités pour notre commune. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Très rapidement, Madame la Présidente, effectivement, je crois que vous avez résumé la situation, Monsieur Puipe, concernant votre dernière remarque par rapport au site internet, mon secrétaire municipal me souffle que ce sera le cas. Donc, les réponses seront également disponibles dans le cadre de ce tableau, qui résume bien l'ensemble de vos interventions. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.

10. Réponse au postulat de Mme Céline CONTAT portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour : réponse au postulat de Madame Céline Contat portant sur les déchets de mégots en ville de Monthey. La Municipalité va répondre au postulat de Madame Céline Contat, déposé lors de la séance du Conseil général du 11 juin 2018, il avait été développé lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018 et accepté par 45 membres. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Conseiller municipal Cottet, je vous cède la parole.



Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente, Madame Contat, effectivement vous résumiez une préoccupation, maintes fois abordée, que bien des villes en Suisse et au niveau planétaire, essayent d'endiguer. Je ne vais pas vous lire tout le travail qui vous a été fourni là, puisque vous l'avez tous sous les yeux, mais dans le contexte, dans les grandes lignes, on sait qu'effectivement 75%, et peut-être même plus, de ces cigarettes finissent jetées de manière inappropriée et surtout, ne se dégradent pas ou après de nombreuses décennies, à contrario d'autres déchets. Vous proposiez certaines mesures assez pragmatiques, d'une part une campagne de prévention avec un tout-ménage, des cendriers de poche, effectivement, ce sont des choses qui ont déjà été utilisées, pratiquées dans d'autres contextes, des supports tels que des autocollants et drapeaux de campagne. Cette distribution, effectivement, de boîte avec le logo de la ville, qu'on pourrait faire dans les marchés, à la déchetterie, on pourrait les vendre ou même finalement les offrir. C'est un prix symbolique mais des fois c'est bien de donner une valeur aux choses aussi. Et puis, vous proposiez également de budgétiser un montant sur 2019 ou d'utiliser le solde du montant de 2018 pour la campagne antidéchets. Alors, à ce sujet, le solde de la campagne 2018, je crois que vous êtes à la commission de gestion, c'était, vous vous en souvenez, une décision que vous avez prise ici. Ce montant avait été poussé à 60'000 CHF donc il a été même plus qu'utilisé puisqu'il figure à l'historique du compte à 61'034 CHF. Donc, ce montant avait été consacré à beaucoup d'actions liées finalement, au déploiement de la taxe incitative et de la campagne de sensibilisation et d'information qui a suivi. Pour revenir sur votre postulat, dans les grandes lignes encore une fois pour répondre à vos questions, la problématique des mégots, elle rentre dans un contexte général du littering. C'est probablement la partie la plus visible, la plus palpable on va dire, certainement la plus rageante aussi parce que c'est peut-être la plus simple à endiguer. Peut-être quelque chose que vous savez tous, ce sont des habitudes de consommation, alimentaire, récréative, et puis finalement, le littering, c'est un problème de société, je crois qu'on a eu plusieurs développements d'autres postulats et de questions écrites ici, qui convergent tous dans le même sens. Et puis, on pourra le régler qu'avec le concours de tous les acteurs concernés.

Peut-être juste pour mémoire, puisqu'on a listé tout à l'heure beaucoup d'interventions qui ont été faites sur cette législature : on a parlé de « Make Monthey clean again », on a parlé, il y a deux Conseils je crois, de la cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs, il y avait eu sous l'autre législature un postulat concernant la vaisselle recyclable. Finalement, Monsieur Oberholzer, vous aviez obtenu une unanimité pour des contrats de quartier. Voilà ça, c'est déjà à mon avis des outils qui sont là pour qu'on aille tous, et encore une fois tous les services, parce que je crois que la totalité des dicastères sont impliqués, on parle d'éducation, on parle de jeunesse, on parle de voirie évidemment, on parle des écoles, on parle de culture. On est encore une fois dans la politique du vivre-ensemble et c'est peut-être ça qu'il faudrait essayer de retirer de ces actions et toutes les actions, finalement, sont bonnes à prendre.

Vous avez vu un diagramme qui est publié par l'office fédéral de l'environnement, qui est assez parlant, on articule toujours ce chiffre de 150 millions que coûte le littering aux Suisses et bien en gros, effectivement, les cigarettes c'est plus qu'un tiers, c'est le gros morceau. C'est peut-être même plus que ça.



Aujourd'hui, ces mesures qu'on devrait prendre pour combattre le littering, ça vise finalement à modifier le comportement humain, le comportement des gens.

Il y a trois axes principaux : le premier, c'est la communication, c'est la sensibilisation, c'était peut-être un petit peu à l'origine de votre postulat, vous l'avez évoqué, vous l'avez vu dans un des argumentaires qu'on sort là, on vient d'en parler tout à l'heure, on parle d'actions de nettoyage dans les quartiers, dans les communes aussi. Il pourrait y avoir des ambassadeurs anti-littering, il y a aussi des associations, vous avez vu, des coopératives, des ONG qui proposent déjà aujourd'hui des supports didactiques assez bien faits. Je le dis toujours, ce sont des nouveaux métiers, qui sont en train de se créer avec ces problématiques. Ce n'est pas forcément gratuit, il est clair que c'est toujours lié à des coûts, qu'on le fasse nous-mêmes, qu'on le sous-traite ou qu'on délègue à ces instances, il y aura forcément un coût. Mais, il y a des choses extrêmement intéressantes qui sont mises en pratique avec, on va dire, plus ou moins de succès dans d'autres communes et c'est ce qu'on suggère à terme, c'est de s'inspirer de ce qui s'est déjà fait et surtout des expériences qui ont été vécues dans d'autres communes.

Le deuxième tronç, c'est l'information et l'éducation, clairement, de propager les connaissances, de promouvoir toutes les compétences opérationnelles, surtout auprès des jeunes. Et puis, on l'a dit tout à l'heure, diverses organisations proposent du matériel pédagogique, promotionnel et didactique. On reviendra un tout petit peu plus tard, il y a déjà beaucoup de choses qui se font ici à Monthey, par diverses instances.

Et puis, in fine, et malheureusement là les communes sont unanimes, c'est la seule chose qui fonctionne, ce sont les sanctions qui font réagir les gens. C'est dommage d'en arriver à cette issue, mais ça, ça fonctionne. Et on l'a déjà dit, les villes, la plupart des villes d'ailleurs, ont des règlements, de police notamment, une base légale et puis, il y a des bases cantonales évidemment, il y a des bases fédérales qui existent depuis très longtemps et puis, qui permettent d'infliger des amendes d'ordre, des amendes pécuniaires, ce qui est d'ailleurs fait à Monthey depuis longtemps. Il y a des sensibilisations aujourd'hui qui sont plutôt ponctuelles mais qui sont ciblées, on sait qu'on a quelques acteurs en ville, notamment des établissements publics, qui sont un peu plus sensibles que d'autres. Ces gens ont été approchés, certains ont été verbalisés, ils ont dû payer des amendes. Mais encore une fois, ça reste effectivement ponctuel. Il y a une petite problématique à Monthey, qu'on souligne dans votre réponse, c'est qu'il n'y a jamais eu une vraie association des cafetiers, ils ne sont pas fédérés. On a quelques électrons libres, il y a des interlocuteurs qui sont toujours là mais malheureusement, c'est une minorité et ça veut dire qu'on n'arrive pas à toucher tout le monde. On n'a pas un interlocuteur, je dirais, digne de ce nom. Et puis, concernant la société des commerçants Artcom avec qui on a des contacts très réguliers effectivement, c'est aussi une soixantaine ou une septantaine de commerçants qui sont fédérés, mais sur à peu près 1'000 ou 1'100 commerces qui sont référencés à Monthey, donc on n'arrive jamais à toucher ou à impliquer tout le monde, avec un seul contact, ça c'est une problématique. Un dernier point dans les sanctions qui est assez récent, il y a eu, je me souviens en tout cas des questions écrites ici, sur l'abandon de déchets, notamment ce qui est lié à des commerces, à la nourriture à l'emporter. Il y a un arrêt du Tribunal Fédéral qui date de l'année passée. C'est la ville de Berne qui a gagné contre la Migros. Je ne vais pas tout vous lire mais en gros, on peut considérer qu'un producteur de déchets, c'est à dire une entreprise, quelqu'un qui est en amont de la chaîne de la causalité, on peut mettre à leur charge des taxes d'élimination. Entre autres, il y a la restauration rapide, les entreprises analogues, les organisateurs de manifestations, tout ce qui génère finalement d'importantes quantités de déchets sur la voie publique. Donc, pour la



faire courte, on pourrait aujourd'hui, sur la base peut-être d'un emballage, d'un sachet qu'on trouve sur la voie publique, remonter à celui qui en a été à la source, à la causalité, à la vente et puis, lui demander finalement d'assumer. Ça existe dans les entreprises depuis toujours, mais-là typiquement c'est un arrêt du Tribunal Fédéral qui pourrait donner un nouveau bras de levier aujourd'hui. Je dirais à mettre la pression en tout cas, à se faire prendre au sérieux par ces instances-là.

Et puis finalement, tout ce qui se fait aujourd'hui, vous le savez, tout a été quasiment décidé ici, déjà la mise en application de cet axe, le déploiement de GastroVert. C'est la première fois quand même qu'on l'installe dans une ville, ce n'est pas une petite affaire. Vous l'avez vu, on a plutôt des bons retours. Je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, l'équipe des déchets aujourd'hui, c'est deux équivalents plein-temps qui ne font plus que ça. Je ne parle pas de la déchetterie, ce sont uniquement les gens qui tournent en ville, vous les voyez ces gens tous les matins, avec le petit bus blanc. Donc ces gens sont affectés uniquement au ramassage des déchets abandonnés en ville. Il est clair que, au fur et à mesure des budgets que vous nous octroierez, on pourrait étoffer cette équipe, mais l'objectif c'est quand même de travailler si possible en amont et d'éviter d'en produire ou en tout cas de sensibiliser les gens.

Dans les perspectives, dans un premier temps ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui tout simplement, par une traçabilité des gens qui sont sur le terrain et puis, un petit groupe WhatsApp qu'on a créé entre divers services et les collaborateurs de mon service, on évalue finalement les quartiers, donc, tous les jours, il y a des cas finalement, que vous voyez aussi, manifestes. On fait une photo et puis, on géo référence un petit peu ces cas, pour finalement avoir une statistique à partir d'un trimestre ou d'un semestre et puis de se dire ben voilà, dans ce quartier-là, dans cette zone, il y a vraiment un problème, il faut qu'on intervienne. La police, aujourd'hui, intervient déjà, et puis prendre des mesures, peut-être qu'une des réponses serait qu'il n'y a pas assez d'infrastructures. Ça m'étonnerait que ça soit le cas mais ça peut être le cas effectivement, au fur et à mesure de développement de quartiers et puis, de comprendre les conséquences et surtout de prendre des mesures. Donc, ces travaux-là sont en cours.

Et puis, ce que l'on propose c'est qu'à partir de 2020, c'est de renforcer la communication, d'une part auprès de l'ensemble des ménages montheyens pour les sensibiliser à ce phénomène, leur décrire la problématique. Ensuite, typiquement dans ces quartiers qui auront été identifiés, où il y a des comportements inadéquats répétés qui ont été constatés, pour rappeler les bonnes pratiques, pour les informer que des sanctions seront prises, aujourd'hui clairement, elles sont déjà prises mais on doit renforcer ça, il y a d'ailleurs une décision du Conseil municipal du mois d'août qui le rappelle. Et puis finalement, auprès des établissements publics qu'on a cité tout à l'heure pour qu'ils s'impliquent et se sentent partenaires, finalement leurs clients, ce sont les gens de leur ville et puis leurs terrasses, elles donnent aussi sur les rues de leur ville et je pense qu'ils ont tout intérêt à ce que tout le monde s'y sente bien.

Donc, ces gens doivent devenir finalement des partenaires et l'objectif ce n'est pas d'aller leur coller des buches tous les week-ends. Donc pour ça, vraiment, il est primordial d'impliquer tous les partenaires de notre société et puis la seule démarche communale, ou même la seule démarche d'un service comme le mien, finalement, elle peut avoir un effet, mais c'est un palliatif, on se heurte souvent aussi à des résistances, à des incivilités ou des incompréhensions.

Finalement, l'éducation, aujourd'hui aussi et ça été dit tout à l'heure, je crois, par Monsieur Bellwald, il y a beaucoup d'actions qui sont en cours. La Satom délègue une collaboratrice dans les classes, pour sensibiliser les jeunes, c'est lié finalement au programme, c'est lié à l'enseignement scolaire pour sensibiliser les enfants depuis



de nombreuses années. Aujourd'hui, Soluna a effectivement sa fameuse BAD, la brigade antidéchets que vous voyez, notamment beaucoup dans les parcs publics. Et puis, ils vont faire cet automne une action spécifique de ramassage de mégots, ce que nous a confirmé la direction de de Soluna, il y a quelques jours. Et puis, vous l'avez vu aussi dans la presse, dans le courant de l'été, c'est le semestre motivation, le Semo, qui a monté une brigade qui s'appelle les clean riders, avec des vélos électriques, avec un budget qui a été octroyé spécifiquement par le Conseil municipal pour acheter ces véhicules, et vous croisez ces jeunes tous les jours. Donc voilà, ce sont des actions qui sont aujourd'hui sur le terrain, il y en a beaucoup qui se font, effectivement de plusieurs services, mais qui convergent toutes finalement vers une sensibilisation, une visibilité surtout, si possible auprès des jeunes et des gens qui fréquentent les parcs et utilisent les infrastructures. C'est quelque chose qu'on doit continuer à renforcer.

Pour les sanctions et pour terminer, on vous l'a dit, une collaboration se met en place et se renforce avec la police. Il y a des campagnes de dénonciation qui se font, on le rappelle qu'aujourd'hui il y a un règlement de police qui est en vigueur. Il y a six articles qui, finalement, permettent déjà de verbaliser l'inobservation de la législation, l'abandon de déchets. Donc, nous avons aujourd'hui l'outil législatif qui permet de faire ça et il est utilisé, on doit encore intensifier son utilisation et puis évidemment, on espère que le règlement sur les déchets sera définitivement approuvé par le Conseil d'Etat et, à ce moment-là, le service en particulier que je préside pourra agir et permettre une action, une présence plus réactive sur les contrevenants puisque vous savez que nous avons assermenté des agents. Donc ce que le Conseil municipal vous propose, c'est à partir de 2020 de renforcer la communication, la sensibilisation dans le but de diminuer ces phénomènes, ensuite d'acquérir des infrastructures nécessaires pour équiper les citoyens et les commerces, notamment les petits commerces, les bars, les restaurants pour des dépôts de petits déchets, dans le sens de ce que vous proposiez, les petits cendriers, les pocket box, et il existe un tas de nouveaux produits maintenant. Troisièmement, comme on l'a dit d'intervenir si possible en amont, ça veut dire auprès des producteurs de déchets, des gens qui sont à la base de cette chaîne de l'incivilité, les établissements publics et puis de les responsabiliser et notamment, leur faire comprendre qu'aujourd'hui, vu cet arrêt du Tribunal Fédéral que je vous ai évoqué, ils peuvent être considérés comme des pollueurs même s'ils sont en amont de la chaîne. C'est un outil, je le répète, qui peut être intéressant. D'ailleurs, je crois qu'il y a une démarche en cours au niveau du Grand Conseil, on en avait parlé avec Monsieur Carron lors d'une de ses interventions, je pense que cette nouvelle donne peut-être intéressante aussi au niveau des cantons.

Et finalement, on vous propose d'augmenter le compte de fonctionnement puisqu'il en existe un qui aujourd'hui est largement utilisé, qui a le numéro 720 310.01, sur lequel vous vous prononcerez au mois de décembre, de le doubler donc il est aujourd'hui à 10'000 CHF de passer à 20'000 CHF à partir de 2020 déjà, pour finalement favoriser différentes actions en direction et contre le littering. Voilà ce qu'on peut vous proposer, dans une vision, je dirais, plus globale du littering est pas seulement en se focalisant sur la problématique des mégots qui évidemment en est une.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Municipal. Madame Contat.



Intervention de Mme Céline Contat (APM)

Chère Présidente cher Président, chers conseillers Municipaux, chers collègues Monsieur Cottet, tout d'abord j'aimerais vous remercier pour ce développement. Lorsque vous aviez pris la parole lors du développement de mon postulat, vous aviez annoncé un montant de 60'000 CHF pour l'extension justement au littering. Là, vous me parlez de 20'000 CHF. Alors je ne sais pas si, dans les explications vous avez parlé de plusieurs départements impliqués, il y aura aussi des augmentations dans ces départements comme Soluna, pour aider justement à lutter contre le littering. Enfin, je vous demande si c'est possible, de donner un suivi du dossier à cette assemblée, par exemple un compte-rendu des négociations avec les entreprises productrices de déchets à l'emporter, ainsi qu'avec les organisateurs de manifestations que vous ne mentionnez pas, qui produisent également énormément de déchets. Je pense notamment au Carnaval, où il y a énormément de déchets à nettoyer. Donc, vous avez parlé des verres qui sont réutilisables, de savoir où ça en est, qu'on ait un petit suivi peut-être via la nouvelle application. Voilà, je vous remercie.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Contat.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Ça se fera dans tous les cas, dans le cadre du budget 2020, effectivement et puis, en consolidant les moyens qui sont octroyés par la série de services qui ont été énumérés tout à l'heure. Je pense qu'on est même plus haut que ce chiffre-là, et encore une fois cela doit se faire graduellement. Aujourd'hui, l'effort, quand même pour mémoire on est en train de déployer finalement la taxe incitative, on a dans la même année, dans le courant de cette année déployer tout le ramassage des déchets verts. Aujourd'hui, ça va partir la semaine prochaine ce sont des informations pour les entreprises, pour leur rappeler finalement, à quoi elles ont droit et à quoi elles sont tenues avec la taxe qu'elles payent. Donc, tout ça converge aussi vers une communication. Et puis, on ne peut pas non plus tout faire en même temps. Mais je crois qu'il y a déjà un travail assez conséquent, comme on l'a énuméré tout à l'heure qui est fait.

Mais clairement l'objectif et je vous le dis, on n'a pas aujourd'hui, un Monsieur Déchets ou un délégué à l'agenda 21 comme beaucoup de communes de la Riviera ont, qui a un certain coût. Mais, je pense que ce qui est fait aujourd'hui et l'idéal serait effectivement de valoriser de chiffrer tout ce qui est fait, vous verrez que les chiffres sont probablement même plus hauts que ces 60'000 CHF qu'on avait évoqués ici effectivement, je m'en souviens. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur l'exercice passé, ces 61'000 CHF sur ce compte ont été investis et dépensés.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet.



11. Réponse à la question écrite de M. Giovanni CUTRUZZOLÀ portant sur le personnel de nettoyage des bâtiments communaux et leur rétribution salariale.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour : réponse à la question écrite de Monsieur Giovanni Cuttruzola portant sur le personnel de nettoyage, des bâtiments communaux et leur rétribution salariale. Pour rappel, la question de Monsieur Giovanni Cuttruzola a été posée lors de la séance du Conseil général du 10 septembre 2018. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Cutruzzolà, semble-t-il, il y avait aussi Monsieur Carron, qui vous avait accompagné dans cette question du 17 juin 2019. Très clairement, elle avait pour but d'estimer l'évolution du statut du personnel occupé à l'entretien des bâtiments communaux, il semble y avoir de grandes fluctuations au sein du personnel de nettoyage des bâtiments communaux en termes d'heures de travail, de salaires, disiez-vous. Pour en avoir une vision exhaustive, vous souhaitiez connaître l'évolution sur les cinq dernières années du nombre de personnes occupées aux tâches d'entretien des bâtiments communaux, valeur absolue sous forme d'EPT, et y compris le personnel auxiliaire et ceux présentés par le service bâtiments, ainsi que le type de contrats liant la commune à ces personnes employées.

Pour rappel, la commune de Monthey, en préambule, je vous le rappelle, possède environ une trentaine de bâtiments, qui nécessitent l'engagement de six concierges à plein-temps pour les bâtiments principaux, ce sont les trois sites scolaires, à savoir le Vieux Collège, le collège de l'Europe et le collège du Reposieux, mais également la salle de la gare, les Mangettes, le Pont-Rouge et le théâtre du Crochetan. Principaux bâtiments donc, qui occupent nos six concierges à plein-temps.

Sur ce site, ils sont responsables des nettoyages courants mais aussi des divers petits travaux d'entretien et de réparation. En plus de ces six personnes, il y a une trentaine d'auxiliaires qui s'occupent du nettoyage des bâtiments, sous la supervision des concierges et chefs de concierges. Le nombre de locaux a bien évidemment augmenté durant ces dernières décennies, par tout simplement le nombre d'offres et donc de bâtiments publics que nous avons sur la commune de Monthey. Et c'est pourquoi, en 2018, le Conseil municipal a décidé de scinder la section entretien des bâtiments en deux branches, à savoir la branche chargée de l'entretien courant et nettoyage des bâtiments et la seconde chargée de l'aspect technique. Comme c'est maintenant l'aspect nettoyage qui est chapeauté par les ressources humaines, c'est donc votre serviteur qui répond à cette question.

A noter également et vous le savez parce que vous l'aviez validé dans le cadre du budget, un nouveau chef de concierges a été engagé fin 2018 pour restructurer l'équipe de nettoyage et professionnaliser le service technique. Vous demandiez donc l'évolution durant ces cinq dernières années. Je vais vous donner évidemment le nombre d'EPT, je tiens juste à relativiser, il n'a pas été intégré l'ensemble des mandats externes donnés, principalement les gros mandats durant l'été dans les structures scolaires qui peuvent varier d'une année à l'autre et qui ont évidemment



aussi quelques conséquences par rapport à l'implication notamment de nos auxiliaires puisque les personnes à plein-temps ne changent pas.

En 2014, nous avons six concierges à plein-temps, c'est toujours le cas maintenant, et 36 auxiliaires, représentant 11 EPT. En 2018, nous avons toujours six concierges à plein-temps et 34 auxiliaires représentant 13,5 EPT. Donc, le taux moyen d'activité des auxiliaires a passé de 30 à 39%, il y a eu effectivement, une augmentation moyenne du taux d'activité par personne engagée à titre d'auxiliaire. Le nombre d'heures effectuées par les différents auxiliaires de nettoyage sur les différents bâtiments communaux s'élève à 19'922 heures en 2014 et à 17'711 heures en 2018. Là aussi, il faut relativiser, parce qu'on tient compte évidemment des éventuels arrêts maladie ou incapacités de travail, qui viennent se cumuler, donc on a évidemment, en compensation, une assurance perte de gain qui nous procure quelques recettes. Donc à nouveau, relativisez cette différence de 2'211 heures sur cinq années.

Nous pouvons donc constater que le personnel d'entretien est relativement constant depuis cinq ans, ceci malgré l'augmentation du nombre de surfaces à nettoyer.

Concernant le statut, c'est aussi une de vos préoccupations, le statut des auxiliaires de nettoyage et la durée du travail, donc les auxiliaires sont soumis au Code des obligations, ils ne sont pas immédiatement soumis au statut. Par contre, nous souhaitons leur donner quasiment les mêmes avantages que les personnes engagées au statut. C'est-à-dire que le statut du personnel communal stipule que le statut ne s'applique pas au personnel auxiliaire engagé à moins de 40%, mais ils bénéficient, et c'est là que je voulais en venir, d'avantages que l'on retrouve dans le statut, soit de remplacements maladies et accidents, je crois que c'était une chose importante, de remplacements lors des vacances. Ils bénéficient de la fermeture annuelle de certains bâtiments durant l'année, des grands nettoyages durant l'été et d'autres nettoyages spéciaux.

Dans ces conditions et compte tenu de la variation mensuelle, le paiement d'un salaire horaire est mieux adapté à la réalité que le salaire mensuel, raison pour laquelle nous préservons ce système d'emploi d'auxiliaires. À noter que suite à l'engagement de la personne qui chapeaute, donc le chef de l'ensemble du nettoyage, il y a une volonté de revoir un petit peu la réorganisation. Ce travail a débuté en 2019 et va se poursuivre en 2020. Le Conseil municipal va prendre effectivement connaissance de l'ensemble de cette analyse en 2020, voir début 2021. L'idée bien évidemment et je sens aussi votre souhait d'être attentif à cette problématique, c'est de ne pas préserver un nombre trop important d'auxiliaires alors qu'on en n'aurait pas besoin. Je prends l'exemple, nous avons fait aussi la démarche au niveau de du service IME à la déchetterie, nous avons des auxiliaires à la disposition de la commune de Monthey. Et lorsque nous avons réalisé la nouvelle déchetterie, vu qu'il y avait une structure avec des horaires bien déterminés, que nous avons besoin en permanence de personnes à cet emplacement, nous avons passé des auxiliaires, qui étaient là depuis des années, il faut bien l'admettre, au statut afin qu'ils bénéficient également de l'ensemble des avantages de la commune. Donc, nous sommes aussi sensibles aux différences qui pourraient exister et donc en 2020, 2021, nous référons une analyse détaillée pour savoir si nous maintenons six EPT au statut ou si nous augmenterons le nombre de personnes travaillant pour la commune dépendant de ce statut.

Concernant le barème des salaires, vous trouvez ça aussi dans la réponse écrite, donc l'ensemble des données. Le barème salarial du personnel de nettoyage se présente de la manière suivante :

Les personnes d'entretien sans diplôme sont rémunérées à hauteur de 20,05 CHF de l'heure en 2019 plus le timbre vacances et les jours fériés. Selon la CCT romande,



aussi ici peut-être rappeler qu'on applique la CCT romande, soit un salaire horaire de 19,10 CHF.

Les personnes d'entretien sans diplôme mais avec minimum quatre années d'expérience, on passe à 22,20 CHF, et évidemment, plus le timbre vacances et les jours fériés.

Les personnes d'entretien, sans diplôme, avec responsabilité, on les rémunère à hauteur de 25,00 CHF de l'heure.

À noter également qu'ils reçoivent un treizième salaire et qu'il y a une indexation au coût de la vie. Je l'ai déjà dit aussi, ils bénéficient d'une assurance perte de gain sur une durée de 720 jours.

Là également, je vous ai fait part en introduction de la nécessité de restructurer notre conciergerie, on a de plus en plus de bâtiments. La conciergerie fonctionne, on est persuadé qu'on peut toujours s'améliorer et dans ce domaine aussi. Donc attendons un petit peu l'analyse de la personne que nous avons engagée pour chapeauter toute la réflexion sur la conciergerie, mais il y a une volonté, évidemment, d'optimiser notre service de nettoyage sur l'ensemble des bâtiments communaux. À noter également que nous souhaitons former les auxiliaires et unifier les procédures nettoyages dans cette réflexion. Nous souhaitons également, vous savez que la commune de Monthey est une entreprise formatrice, nous avons cette année plus de 60 personnes qui sont formées auprès de la commune de Monthey et là aussi nous souhaitons former un apprenti agent d'exploitation. C'est une formation qui est assez récente, mais qui fait ses preuves. D'ailleurs la personne que nous avons engagée, a ce diplôme, il est important d'engager un apprenti ou un pré apprenti, dans le but d'obtenir, après ses années d'apprentissage, le CFC souhaité.

Evidemment, qu'il pourrait y avoir un renforcement de l'équipe de nettoyage par du personnel engagé à plein-temps, je l'ai déjà évoqué. L'élément aussi significatif et là aussi vous aviez montré, je dirais, la ligne directrice lors de la précédente législature en demandant l'engagement d'un Monsieur Achat, la volonté aussi d'avoir un genre d'économat, d'achat de matériaux unifié, là aussi, une question d'efficacité et évidemment de gestion des coûts sur l'ensemble de la commune.

Nous avons aussi décidé, vous le déciderez pour quelques milliers de francs supplémentaires dans le cadre du budget 2020, de prévoir une permanence pour le week-end au Reposieux. On le sait, c'est notre salle sportive la plus utilisée le week-end, principalement pour les manifestations sportives, principalement pour le basket, mais pas uniquement. Effectivement, les concierges impliqués sur l'ensemble de ces infrastructures du Reposieux, école et salle de gym, ont quelque peu de la peine à assumer l'ensemble des horaires nécessaires. Là, pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population, un montant avait déjà mis en 2018 et 2019 pour donner un mandat externe et nous pensons qu'il est intéressant de profiter de nos auxiliaires compétents au sein de la commune pour remplir cette tâche. Et donc un montant supplémentaire de l'ordre de, sauf erreur de ma part, 5'000 CHF a été mis au budget 2020 pour assurer ce suivi.

En conclusion, Monsieur Cutruzzola, Monsieur Carron, nous pouvons constater qu'en cinq ans, le nombre d'auxiliaires pour le nettoyage des bâtiments communaux est resté constant, malgré l'augmentation de nouveaux locaux, que ce soit en termes d'EPT ou en nombre absolu. La réorganisation de la section conciergerie amorcée en 2019 impliquera inévitablement des modifications de certains taux d'activité à la hausse ou à la baisse. Il convient en effet de créer une structure de base avec des collaborateurs engagés à plein-temps, formés aux techniques de nettoyage et polyvalents sur les différents sites. Une fois la structure principale mise en place, les plus petits taux d'activité viendront soutenir et compléter l'équipe. Bien évidemment, le but n'est pas d'augmenter les effectifs, ni de licencier du personnel mais



d'organiser différemment la structure nettoyage et profiter des départs volontaires ou à la retraite. Les conditions de travail des auxiliaires ont évolué de manière positive sur plusieurs plans ces dernières années, je l'ai déjà cité. Le Conseil municipal analysera, là aussi je l'ai évoqué, la nouvelle organisation de la section conciergerie durant l'année 2020, pour arriver dans le cadre du budget 2021 s'il y a des modifications financières mais surtout, dans le cadre de l'organisation, 2021 avec de nouvelles propositions. Voilà, Messieurs pour répondre à votre question. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je reste à votre disposition pour d'éventuels compléments.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président. Monsieur Cutruzzolà.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, votre réponse d'un point de vue technique ne pose aucun problème. Elle est complète, elle est exhaustive, elle est claire. Je ne m'attendais pas à autre chose du reste. Par contre, je déplore quand même le fait que dans la réponse, il n'y ait rien qui concerne les caractéristiques de ces femmes, de ces personnes, de ces concierges auxiliaires, qui travaillent au service de notre commune. Souvent derrière ces emplois, il y a des difficultés financières, ce sont de petits revenus qui permettent à ces familles de sortir peut-être tout juste du seuil de pauvreté, du minimum vital. Et à faire des économies, comme vous l'avez dit dans la réponse-là, ça ne me paraît pas très brillant pour une ville comme la nôtre. Je pense qu'on doit faire des économies, je ne suis pas contre les économies, mais aller attaquer ces petits salaires, parce qu'on engage des universitaires, des savants, des spécialistes pour restructurer, réorganiser, je considère cela comme pas très bien. Il y a souvent là-dedans des drames humains, des difficultés et je crois que comme ville on devrait éviter cet aspect-là. Ce sont, je l'ai dit, souvent des personnes à faibles revenus. Ce sont des personnes qui ont souvent des années de services. J'ai rencontré une dame qui travaille dans ce service, comme auxiliaire depuis 28 ans. Notre commune n'a pas trouvé un moyen de lui faire un petit engagement, parce qu'après 28 ans, on a fait nos preuves. On pourrait le faire. Vous avez dit qu'on externalise, notamment l'été, c'est peut-être nécessaire, je ne sais pas, mais on pourrait aussi utiliser cet espace pour permettre à ces personnes de gagner un peu plus. J'ai rencontré une autre femme, qui a, elle, une vingtaine d'année de service, et qui m'a dit : « Voilà, on m'a enlevé deux heures et on m'a mis le petit solde qui reste dans trois collègues différents et je dois me déplacer à pied, je n'ai même pas un vélo, c'est difficile. » Je pense qu'on peut régler ces choses-là et on peut avoir un peu d'humanité. Ce n'est pas le cas.

Vous avez dit, notre objectif ce n'est pas de licencier. Et bien, Monsieur le Président, j'ai ici une lettre d'une personne qui vient d'être licenciée de ce service. Je crois qu'il y en a cinq en tout. Je ne suis pas allé les chercher, une suffit à prouver qu'on licencie dans ce service, pour des raisons organisationnelles, de restructuration et de volonté de faire de économies. Je pense qu'on peut réfléchir à ça, je pense qu'on peut se comporter différemment, je pense qu'on peut régler ces problèmes de manière humaine et je crois que vous avez la volonté de le faire. Merci.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzolà. Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente, Monsieur Cutruzzolà, je ne peux pas vous laisser dire que le service est inhumain dans son attitude. Je viens de vous le dire, le nombre d'heures par personne a augmenté en cinq ans, nous avons passé de 30 à 39%. Donc il y a une augmentation significative.

Je vous rappelle également que nous essayons d'appliquer l'ensemble des avantages des statuts aux auxiliaires. Maintenant, ces personnes veulent aussi souvent avoir des heures variables parce qu'elles savent qu'il peut y avoir plus d'heures. Donc notre volonté et nous avons utilisé des départs à la retraite, pour diminuer le nombre de personnes et augmenter le nombre d'heures par personne. En d'autres termes, nous avons amélioré la situation de bon nombre d'employé-e-s.

Maintenant, et je suis impatient de voir vos cinq licenciements, il n'y a pas eu des licenciements, il y a aussi des personnes qui, effectivement, ont des demandes, peut-être disproportionnées. C'est clair que nous avons certaines personnes qui veulent absolument travailler, quand elles décident, à l'emplacement qu'elles décident et de la manière qu'elles veulent, et ça, à un moment donné, ça ne joue pas. Nous faisons preuve d'une grande sensibilité à mon sens et je vous trouve dur, par rapport, notamment, à Madame Dousse, qui a cette sensibilité, de la difficulté de ces personnes, que ce soit au niveau familial, que ce soit au niveau organisationnel. Maintenant, nous ne pouvons pas avoir un dogme et puis systématiquement, dire moi je choisis, quand j'interviens ou j'interviens et comme je veux.

Evidemment qu'il faut des fois se déplacer, évidemment qu'on doit avoir une certaine souplesse, mais évidemment que ces locaux sont aussi utilisés, et une femme de ménage ne peut pas intervenir dans une classe d'école lorsque l'école est en fonction. Donc, il y a tous ces paradigmes qui doivent entrer en ligne de compte. Mais à nouveau, je tiens à le redire, parce que ça ressort du rapport et vous le relirez, il y a une augmentation du nombre d'heures par personne en cinq ans, en d'autres termes nous avons amélioré la situation, nous avons aussi amélioré en les assurant en cas de maladie et accident. Donc nous allons dans le bon sens.

Je vous l'ai dit, nous allons essayer aussi de voir si nous pouvons augmenter le nombre de personnes engagées sous le statut, c'est un avantage je veux bien le concevoir. Après, il faut que ces personnes soient conscientes, qu'à un moment donné, on ne peut pas varier chaque semaine le nombre d'heures à effectuer et des fois, ces personnes apprécient aussi d'avoir une certaine souplesse, parce qu'il y a des semaines où on a la garde des enfants, des semaines, où on ne l'a pas. Cette souplesse est aussi un avantage pour les bénéficiaires. Donc, c'est tout un travail qui est effectué, alors qui peut s'améliorer, je veux bien l'entendre, dire qu'on est inhumain, je pense que c'est un petit peu exagéré. Mais je suis impatient de voir les cinq personnes qui ont été licenciées durant cette année ou l'année passée si j'ai bien compris par la commune de Monthey. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur le Président.



12. Réponse à la question écrite de M. Damien RABOUD portant sur l'implication de "Monthey Tourisme" dans le cadre de la grève des femmes le 14 juin 2019.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 12 de l'ordre du jour : réponse à la question de Monsieur Damien Raboud portant sur l'implication de Monthey Tourisme dans le cadre de la grève des femmes le 14 juin 2019. La question de Monsieur Raboud a été posée lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2019. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cristina.

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, bonsoir.

Je reviens donc sur cette question qui a été adressée à la Municipalité par Monsieur Raboud pour éclaircir le rôle de Monthey Tourisme dans la grève des femmes du 14 juin 2019. Nous allons répondre de façon très succincte et factuelle à toute une série de questions.

Donc la première question était la suivante, est-ce vraiment le rôle de Monthey Tourisme de créer des manifestations à portée clairement politique, et même de gauche radicale pour certains points ? Alors clairement, Monthey Tourisme n'a pas organisé cette manifestation, qui a été organisée à Monthey par deux comités, le « collectif Femmes Valais » et « les Sabots de Vénus ». Monthey Tourisme n'a absolument pas participé à l'organisation de cette manifestation.

La deuxième question concernait la Municipalité, est-ce que la Municipalité dans son ensemble soutient la démarche et comment une telle décision est-elle prise ? La Municipalité dans son ensemble a été mise au courant de cette manifestation lors de sa séance du 20 mai 2019. Une demande d'autorisation de manifestation avait été déposée dans les règles et soumise aux préavis des services concernés. Le Conseil municipal peut prendre, entre autres, de telles décisions relativement à l'octroi d'un soutien financier, à la mise à disposition d'infrastructures ou lorsqu'il est question de sécurité publique, sur la base d'un rapport établi par un service ou lors d'une procédure simplifiée ce qui était le cas en l'occurrence.

Les questions 3 et 4 reviennent effectivement sur les notions d'organisation par Monthey Tourisme de cette manifestation, mais comme évoqué plus haut et je le répète Monthey Tourisme n'a pas pris part à l'organisation de la grève des femmes. Monthey Tourisme n'a pas pour vocation d'organiser des événements de nature politique.

Pour résumer et pour conclure, je reprends votre question, Monsieur Raboud, Monthey Tourisme n'a-t-il pas mieux à faire, avec les moyens en personnel et financier qui sont les siens, pour faire rayonner notre ville loin à la ronde ? Encore une fois, Monthey Tourisme n'a pas organisé cette manifestation. L'un de ses rôles est de relayer les événements et les animations de nature touristique, culture, sportive ou sociale, d'une certaine envergure, se produisant sur le domaine communal. La journée de la grève des femmes a bien été communiquée sur ses réseaux sociaux et sur les panneaux d'entrée de ville. Ces différentes publications ont été faites au même titre que pour toute autre manifestation d'importance en ville.



Pour rappel, Monthey Tourisme a organisé cette année, la Fête de la Nature, la Fête de la Musique, le 1^{er} Août, les Marchés d'Automne et la semaine du goût, il va prochainement organiser le Marché de Noël ainsi que la Foire du 31. Encore une dernière précision, les manifestations organisées par Monthey Tourisme sont spécifiques à l'animation de la ville, elles sont proposées par l'équipe opérationnelle et par la direction de Monthey Tourisme d'abord au comité de Monthey Tourisme. Ces activités sont ensuite proposées dans un rapport d'activités au Conseil municipal, qui prend position à ce moment-là, c'est-à-dire à peu près maintenant en automne de chaque année.

Voilà, c'est succinct, je suis à votre disposition pour tout complément.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cristina.

13. Réponse à la question écrite de Mme Anne-Laurence FRANZ portant sur le réseau de voie cyclable et les liaisons interurbaines.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au point 13 de l'ordre du jour et j'en profite pour saluer l'arrivée de Monsieur Thétaz, donc réponse à la question de Madame Anne-Laurence Franz portant sur le réseau de voie cyclable et les liaisons interurbaines. La question de Madame Franz a été posée lors de la séance du Conseil général du 17 juin 2019. Monsieur Cottet, je vous cède la parole.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci Madame la Présidente. Effectivement, c'est un complément puisqu'on avait l'impression d'avoir pas mal développé et élargi le sujet et puis, j'ai eu l'occasion d'échanger et de discuter avec Madame Franz qui est malheureusement souffrante et absente ce soir. On a encore échangé la semaine dernière, donc je vous donne simplement quelques compléments, je survole un petit peu les questions auxquelles elle n'avait pas trouvé réponse. La première concernait les mesures de mobilité douce qui sont incluses dans Chablais Agglo III. Donc, il y en a plusieurs qui sont déjà pour certaines construites : la requalification de l'Avenue du Simplon, ensuite, il y a toute l'extension des cheminements de mobilité douce le long des voies ferrées à Monthey, notamment entre Monthey et Collombey. Il y a évidemment le réaménagement du centre-ville de Monthey qui donne, pour la plupart de ces rues, priorité à la mobilité douce et notamment au vélo. Et puis, c'est un projet mais dans lequel le vélo sera prépondérant, c'est l'interface entre la gare CFF et AOMC à Monthey. Ensuite, elle le demandait, à quel stade de développement sont ces mesures. Pour l'Avenue du Simplon, les premières étapes sont terminées, la bande cyclable et le marquage ont été faits. Je précise que c'est le canton qui est maître de l'ouvrage. Le projet de sécurisation de l'AOMC, vous l'aviez vu dans les présentations, fait la part belle, et notamment dans le gabarit qui va être libéré entre Monthey et Collombey, à la mobilité douce et notamment au vélo. Tous les travaux de réaménagement du centre-ville sont en cours et sont phasés, et puis, finalement, on l'a dit, le plan



d'aménagement de la place de la gare est en cours de liaison avec de futures constructions sur ce site.

Elle évoquait également la coordination avec les autres communes. Alors, il y a deux types, le premier ce sont les réseaux cyclables du Valais, donc cantonaux, et pour ça il y a une loi, la LIML donc la loi sur les itinéraires de mobilité et de loisirs. Ces itinéraires sont conçus pour la randonnée, sont approuvés par le canton et le canton doit s'assurer de la continuité de ceux-ci à travers l'ensemble des communes. C'était sa préoccupation, donc on a aujourd'hui une loi cantonale qui a été construite pour ça.

Le deuxième type, ce sont les réseaux urbains, où ce sont les communes, et là je crois qu'on en avait parlé, entre autres, Monthey et Collombey-Muraz qui ont élaboré pour les années 2018-2019 un plan directeur commun de mobilité. Et évidemment, le canton qui est propriétaire de certaines routes a été associé. Elle posait la question s'il y avait une participation du canton. Malheureusement, je dirais seul les tronçons qui sont situés sur les routes cantonales font l'objet aujourd'hui d'une collaboration respectivement d'une participation financière.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, il y en a quelques-uns ici, voilà quelque chose qui pourrait être aussi actionné au niveau du Parlement valaisan. Elle parlait aussi des mesures de mobilité douce hors du Projet Agglo, nous avons, je crois que je vous avais mis quelques slides, élaboré un nouveau plan directeur des mobilités l'année dernière. Et puis, nous allons proposer d'établir une planification directrice pour ces itinéraires de vélos, évidemment toujours en collaboration avec notre commune voisine.

Elle demandait également si le plan des itinéraires était approuvé par le canton. Ces itinéraires sont des itinéraires de loisirs. Ils ont été conçus d'ailleurs, élaborés par Valrando qui est une structure, on va dire, para cantonale. C'est cette structure, qui a rassemblé toutes les communes qui sont touchées. Vous connaissez ces supports, ils existent également pour les piétons, la rando, donc on les a sur internet et puis, sur les applications de SuisseMobile.

Et finalement, Madame Franz nous a parlé de ce projet « MOMODU » donc c'est le modèle de mobilité durable dans les communes. Effectivement, il y a possibilité d'obtenir des subventions par SuisseEnergie, pour des approches innovantes. C'est assez marrant parce que je crois que la semaine suivante, après avoir développé sa question ici, nous avons été approchés par deux jeunes étudiants de la région monthaysanne, qui nous ont élaboré un projet qui s'appelle Cyclocity, qu'on a trouvé extrêmement inventif. Nous avons maintenant récolté les critères d'admission et nous souhaitons proposer ce partenariat, ce projet à SuisseEnergie pour une intégration et j'ai bon espoir que ce projet sera intégré par, typiquement, ce modèle de mobilité durable et sera subventionné. On aura l'occasion de vous en reparler.

Pour terminer, les perspectives et les mesures envisagées, évidemment, le Conseil municipal envisage clairement de développer, de favoriser toutes formes de mobilité pour améliorer la sécurité et puis, le déplacement des usagers et évidemment parmi celles-ci, le vélo à une place de choix. Je répète que la Constitution suisse a vu l'année dernière un article qui a été inséré et qui favorise également la mobilité des vélos. Voilà ce que j'avais à ajouter comme précisions à l'intention de Madame Franz.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet.



14. Divers

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour les divers. La parole est au Conseil général. Monsieur Woeffray.

Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, lors du Conseil général de juin dernier, j'avais posé une question sur les doubles sens cyclables. Monsieur le Conseiller municipal en charge du dicastère de la police m'avait promis une réponse. Celle-ci n'étant pas arrivée, je vous annonce le re-dépôt de cette question sous forme écrite. Merci de votre attention.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Woeffray. Monsieur Puipe.

Intervention de M. David Puipe (PLR)

Madame la Présidente du Conseil général, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les membres de la Municipalité, estimés collègues, la question qui suit s'adresse à la Municipalité au nom du groupe PLR. Lors de notre dernier plénum, nous avons pu obtenir une présentation de la centrale d'achat par Monsieur Yann Berthoud. Suite à cette dernière, notre groupe souhaite savoir si les actes notariés que la Commune attribue aux différentes études sont soumis ou non à concurrence et si oui, cela s'effectue-t-il au travers de notre centrale d'achat ? De plus, et indépendamment de cette première réponse, notre groupe apprécierait que la Municipalité partage à notre plénum les points suivants : quels sont les montants dépensés pour de tels actes sur les 10 dernières années ? Quel sont les montants dépensés pour de tels actes, par étude, sur la même durée écoulée ? Quelle quantité d'actes a été attribuée à quelle étude, toujours sur la même durée écoulée ? Comprenant que toutes les questions ne peuvent trouver réponse ce soir, il serait, dans ce cas, apprécié que la Municipalité réponde à ces dernières lors d'un prochain plénum. Merci pour votre écoute.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Puipe. Madame Messerknecht.

Intervention de Mme Ilsegret Messerknecht (APM)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, ma question ne nécessite qu'une courte réponse d'une ligne. Chaque commune valaisanne doit tenir un cadastre : il s'agit d'un inventaire officiel des parcelles privées ou publiques, qui composent le territoire communal. Cet inventaire a une fonction essentiellement fiscale, car il permet de connaître de façon sûre et permanente les coordonnées des propriétaires en vue de la perception de l'impôt foncier.



Ce cadastre est tenu régulièrement à jour par un fonctionnaire public, appelé le teneur de cadastre, qui dans les grandes communes est un employé communal.

Après chaque transaction immobilière (ventes, succession, donations, ...) inscrite au Registre foncier, les notaires doivent, une fois l'inscription opérée, envoyer une copie de l'acte au teneur de cadastre pour mise à jour de son registre.

Ce cadastre est accompagné d'un plan cadastral qui est le relevé géométrique de l'immeuble ou parcelle : surface, nature, limites, situation sur le territoire communal. Ce plan est officiel ; il est établi et tenu à jour par un géomètre officiel, titulaire d'un diplôme fédéral.

Avec l'introduction de l'électronique, des ordinateurs et d'Internet, un certain nombre de communes valaisannes ont mis leur cadastre en ligne : cela s'appelle le service informatisé du territoire, abrégé SIT, et c'est le cas des grandes communes comme des moyennes ou des petites. Ces collectivités l'ont fait via leur géomètre officiel.

Si on consulte le site www.cartovision.ch, on verra par exemple que le bureau de géomètre officiel Georges Rey-Bellet SA a informatisé le cadastre des communes de Collombey-Muraz et de St-Maurice.

Si on clique sur le blason de l'une de ces communes, on verra apparaître le plan cadastral de l'ensemble de la commune concernée et si on clique sur l'une des parcelles, on verra notamment apparaître ses limites territoriales et l'indication de sa surface.

Cette informatisation du cadastre communal est un progrès, car il permet au public connecté de pouvoir consulter ledit cadastre pour ses propres besoins sans devoir se rendre au Registre foncier ou au cadastre communal.

Avec Internet, il peut le faire à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, alors que les bureaux du Registre foncier ou des communes ne sont ouverts que la semaine et parfois que le matin. Cette consultation est sans complication et gratuite.

Nous nous étonnons qu'à l'heure actuelle, sachant qu'un investissement important a été fait, que ce cadastre n'est pas encore mis à la portée du citoyen car ce service n'est pas encore instauré dans la commune de Monthey. Ma question orale est la suivante : est-ce que la commune de Monthey compte combler cette lacune ? Si oui, dans quel délai ? Si non, pourquoi ? Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Messerknecht. Une autre demande de parole ? Monsieur Oberholzer.

Intervention de M. Joseph Marie Oberholzer (ADG)

Merci. J'ai une question concernant les parkings montheysans.

Dans un premier temps, je désire remercier la Municipalité d'avoir installé des panneaux indicateurs pour les parkings avec le nombre de places libres à disposition des utilisateurs, ça je vous remercie.

Maintenant, il faut vivre avec notre temps, ce n'est pas la première fois que je pose cette question.

Maintenant que Monthey se mobilise au niveau des informations via les réseaux sociaux avec de nouvelles applications, je me permets de demander au Municipal en charge, voire à la Municipalité, quand allez-vous introduire sur la ville de Monthey une application ad hoc pour payer les parkings au moyen d'outils modernes et performants.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Oberholzer, Monsieur Aviolat.

Intervention de M. Alexandre Aviolat (APM)

Cher public, estimés collègues, Messieurs les membres de la Municipalité, notre groupe souhaite quelques précisions sur la question de nos sacs poubelle. La Municipalité applique officiellement le nouveau règlement sur les déchets, alors que nous avons un recours au Tribunal Cantonal qui est pendant. Ce recours n'a-t-il pas d'effet suspensif ? En d'autres termes, mettez-vous des amendes aux citoyens qui déposeraient des sacs non-taxés ? Et si oui, combien en avez-vous distribué jusqu'à lors ? Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Aviolat. Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (APM)

Madame la Présidente, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, après avoir tenté de me faire passer pour une passéiste, voire de me faire taire, chacun a pu constater que vous avez fait procéder, il y a quelques jours, à la réfection d'une vingtaine de dalles qui se décollaient au milieu de la chaussée de la Petite Ceinture. Cette Petite Ceinture, dont Monsieur Cottet qualifiait l'état d'excellent, il y a quelques mois, à la suite à mon intervention écrite sur le sujet. Ma question, aujourd'hui, est la suivante : la Municipalité est-elle satisfaite du vieillissement de cette portion de chaussée ? et du résultat de ces travaux ?

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Madame Multone. Monsieur Cutruzzola.

Intervention de M. Giovanni Cutruzzola (ADG)

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, je souhaite vous proposer une interpellation pour sauver la fresque murale du Mabillon 4.

Depuis 1983, une peinture murale réalisée par le peintre Michel Piotta orne la façade de l'école Mabillon 4, sise à la Rue Monthéolo. Ce bâtiment est destiné à être détruit lorsque le projet du Mabillon 5 verra le jour. Force est de constater que les artistes montheyens sont peu valorisés par notre commune et la préservation de cette fresque représenterait une belle reconnaissance pour cet artiste qui a consacré sa vie à son art et laissé une œuvre considérable et remarquable.

Je demande au Conseil municipal de tout mettre en œuvre pour sauver la fresque de Michel Piotta et de chercher le meilleur procédé pour la valoriser et la préserver.

J'ajoute que quelqu'un prétend qu'une fresque, qui est faite dans ces conditions, sur du rustique, sur un mur, est difficilement sauvable. Je me suis renseigné et on m'a parlé de digitalisation possible, on m'a parlé de photo, on m'a parlé de reproduction et on m'a aussi parlé d'exporter le support et la mise sous verre de cette fresque



pour orner le futur collège qui sera certainement construit dans les années à venir.
Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cutruzzolà. Monsieur Raboud.

Intervention de M. Damien Raboud (APM)

Merci Madame la Présidente, une question à la Municipalité.

Comment la Municipalité a-t-elle réagi à l'apparition du moustique-tigre sur le territoire communal ? Quelles vont être les mesures prises par la commune, afin d'endiguer la problématique ? Il y a eu au mois de juillet par exemple, à Zurich, il avait aussi fait son apparition et des mesures de lutte ont été mises en place et les habitants du quartier ont été invités à une séance d'information. Pour rappel, le moustique-tigre peut potentiellement transmettre des maladies comme la dengue ou le chikungunya. Alors voilà, merci de vos informations.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG)

Merci Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, en préambule, je désire mentionner que c'est une question orale mais que notre groupe peut la transformer en question écrite si la réponse ne peut être apportée ce soir.

Le groupe ADG est désireux de voir l'implantation d'un service d'achats livrés à vélo à domicile en 2020 déjà.

En effet, coordonner la fin des travaux au centre-ville avec la mise en place d'un tel type de service serait un soutien supplémentaire à nos commerçants et aurait tout son sens avec le réaménagement du centre-ville.

Le service d'achats livrés à vélo à domicile comporte de nombreux avantages en plus d'être écologique, tels que par exemple : une aide précieuse pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou bénéficiant de prestations d'aides à domicile, un soutien aux commerçants qui peuvent élargir et fidéliser leur clientèle, une solution au trafic congestionné, aux difficultés de stationnement. Il favorise l'utilisation du transport public, une mesure favorable à notre Commune Cité de l'énergie.

Motivé, notre groupe, par le biais de sa Conseillère générale Anne-Laurence Franz qui est absente ce soir, a entrepris des démarches auprès de l'enseigne Migros du M-Central, auprès du président Artcom ainsi qu'auprès d'une société de service de livraisons de courses à domicile. Les échos reçus ont été favorables à l'implantation d'un service d'achats livrés à vélo à domicile. Il est entendu que la mise sur pied d'un tel service doit être soutenue par les pouvoirs publics comme c'est déjà le cas dans certaines villes de notre canton.

C'est pourquoi, le groupe ADG pose au Conseil municipal les questions suivantes :

Le Conseil municipal est-il favorable à faciliter la mise en place de ce service à la population et aux commerces du centre-ville ? Le Conseil municipal est-il favorable à financer ce projet selon le modèle 1/3 le client, 1/3 le commerçant et 1/3 la collectivité ? Je vous remercie.



Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Borgeaud. Y a-t-il encore une demande de parole ? Monsieur Luisier.

Intervention de Mme Dominique Luisier (ADG)

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, je pose une question par rapport à l'Assemblée générale du CMS. Monsieur Thétaz, vous nous aviez annoncé lors de la dernière séance de commission, qu'il y allait avoir un problème au niveau du nombre de délégué-e-s qui représentent la commune de Monthey à l'association du CMS, à savoir que pour l'instant, moi j'ai aucune idée de combien de délégué-e-s la commune dispose. Apparemment, ce nombre ne correspond pas au nombre prévu dans les statuts, les communes de 1 à 3'000 habitants auraient droit à un représentant à l'Assemblée générale, et un délégué supplémentaire par tranche de 3'000 habitants supplémentaires. Donc, selon comment on compte on devrait avoir entre cinq et six délégué-e-s sur la commune de Monthey, là on est beaucoup plus nombreux, j'aimerais savoir de quelle façon on va procéder au choix des délégué-e-s qui représenteront la commune à cette Assemblée générale. Sachant que lors de cette prochaine Assemblée générale, on va voter les nouveaux statuts de l'association et il semblerait que selon les informations que nous avons reçues lors de la séance de la semaine dernière, à laquelle vous n'avez pas pu participer pour cause d'un heureux événement, que le choix soit fait plutôt d'avoir un seul délégué par commune et ce délégué-là aura le pouvoir de vote du nombre équivalent au nombre d'habitants. Donc, ce qui voudrait dire que chaque commune aurait qu'un-e seul-e délégué-e et la commune de Monthey aurait un délégué qui aurait un pouvoir de vote pour cinq ou six voix. J'aimerais savoir si c'est bien vers ça que ça va, et vous dire que moi, personnellement, je serais plutôt favorable pour qu'on puisse continuer à avoir une Assemblée générale qui soit proche de la population et qui puisse être représentée par des gens, soit actifs dans les Conseils généraux, soit de la société civile. Merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Luisier. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je cède la parole à la Municipalité, Monsieur le Président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci Madame la Présidente. Donc, comme d'habitude je vais prendre l'ensemble des interventions par ordre d'intervenants. Je commence par vous Monsieur Woeffray, donc vous l'avez dit c'est une question écrite, donc on se fera le plaisir de vous répondre par rapport aux doubles-sens cyclables dans notre centre-ville et plus particulièrement, j'imagine, dans les zones de rencontres.

Monsieur Puippe, vous avez parlé effectivement des actes notariés, donc pour information les notaires ont une situation particulière en Valais, qu'on retrouve d'ailleurs dans d'autres cantons, ils ne sont pas employés d'Etat mais par contre leur rémunération est strictement légiférée. Il y a une base légale, il y a un contrôle annuel qui est fait auprès de notre notaire, donc on n'est pas sous forme de marchés publics, mais on a sur Monthey tout simplement un tournus par rapport aux notaires qui sont domiciliés sur la commune de Monthey. Pour le surplus par rapport au



montant total dépensé en frais de notaires, bien évidemment, on vous répondra par écrit, je n'ai pas l'élément en ma possession.

Madame Messerknecht, c'est une question écrite, mais je peux d'ores et déjà vous répondre que c'est effectivement une réflexion que l'on a, au sein de la commune, pour un cadastre en ligne. C'est un montant qui est non négligeable, je ne dirais pas important mais qui est non-négligeable pour mettre en place une telle structure. Mais c'est une volonté, cela sera effectivement un service supplémentaire pour notre population et donc nous souhaitons l'intégrer. Il y aura la réflexion en 2020 et vraisemblablement un montant au budget 2021. Si on arrive à le faire durant l'année 2020 ça sera le cas, mais je vois que vous poussez un petit soupir, sachez qu'il faut quand même plusieurs mois pour mettre en ligne un tel service, nous allons effectivement essayer de répondre au mieux et dans les plus brefs délais. Le cas échéant, si vous maintenez votre question écrite, nous répondrons de manière plus précise par rapport au timing mais en tout cas la volonté de la Municipalité et du service concerné est effectivement de suivre votre proposition.

Monsieur Oberholzer, par rapport aux parkings, donc, il est vrai que c'est une réflexion qui est venue à plusieurs reprises, une demande, d'ailleurs, de financement avait été déposée puis refusée par le Conseil municipal. Nous estimons qu'en l'état actuel, le service de paiements par cartes bancaires, voire par la carte MyPlus dans certains endroits, est suffisant mais c'est effectivement une réflexion que nous avons périodiquement. À noter que dans le prochain budget, je crois que nous n'avons pas de montant pour le développement d'une telle application ou l'utilisation d'applications existantes dans d'autres communes, mais nous n'avons pas prévu dans le budget 2020.

Monsieur Aviolat, concernant la taxe au sac poubelle, je ne sais pas si Monsieur Cottet veut répondre à votre demande, je pense qu'il n'y a pas encore assez de recul par rapport à cette situation. Par rapport à la problématique de la procédure, donc effectivement, nous avons reçu une confirmation du Tribunal cantonal, que la décision sera prise avant le 31 décembre de cette année. Nous avons relancé, nous n'apprécions non plus pas cette situation. Sauf erreur de ma part, aucune amende liée aux sacs proprement dit n'a été notifiée à ce jour. Par rapport au littering, oui c'est le cas, je crois que c'est la volonté, si j'ai bien entendu ce soir encore, de ce plénum. Donc, nous sommes en situation d'attente de la décision du Tribunal cantonal, je le répète, qui s'est engagé avant la fin de l'année à nous répondre et à nous notifier cette décision.

Madame Multone, concernant la réfection d'une vingtaine de dalles, effectivement, c'était prévu, dès le départ, il y avait une malfaçon, ça a été pris en charge par l'entreprise, d'ailleurs, qui a reconnu cette problématique. Il y aura une autre problématique un peu plus importante, parce que là c'était tout simplement un joint à finaliser qui n'avait pas été mis au départ, à sa réalisation, donc ça a été très vite réglé. Sur le bas de l'Avenue de la Gare, et je crois que je vous en avais personnellement fait part, il y avait une réelle malfaçon, et là aussi, l'entreprise qui a réalisé les travaux, s'est engagée à refaire la totalité du bas de l'Avenue de la Gare, en conformité à l'ensemble de ce qui s'est fait sur l'ensemble de la commune et qui donne d'ailleurs pleine satisfaction.

Monsieur Cutruzzolà, sauvons la fresque, dieu sait si nous sommes tous attachés à cette fresque et que nous voulons tous la sauver. Il faut savoir qu'un montant a été mis par le Conseil municipal pour donner un petit mandat d'étude. Et malheureusement, on s'est rendu compte que ce n'est pas une fresque mais c'est une peinture et que c'est, semble-t-il, extrêmement difficile à récupérer cette peinture, voire quasiment impossible. Sachez qu'il y a aussi eu une initiative privée avec Messieurs Dall'Antonia et Gattoni, qui ont voulu réaliser cette peinture et ils sont



revenu vers moi avec un tableau et une photo de la façade en disant qu'ils s'étaient trompés, qu'ils étaient persuadés qu'ils existaient notamment en Italie, une manière de récupérer ce genre de fresque et ils sont arrivés à la même conclusion que notre expert, soit que c'est quasiment impossible de récupérer une telle fresque. Si vous avez une idée ou une possibilité, n'hésitez pas mais à ce jour entre le mandat qu'on a donné et la réponse de Monsieur Dall'Antonia qui s'y connaît un petit peu dans le domaine, vous le connaissez vraisemblablement, et Monsieur Gattoni, nous n'avons pas trouver de solutions. Mais ça nous tient à cœur, évidemment, de récupérer cette peinture et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour y arriver, mais je ne vous garantis pas que nous arriverons à nos fins, aux vues du résultat de l'expertise. Monsieur Raboud, concernant le moustique-tigre, effectivement, c'était une préoccupation, nous avons immédiatement été informés par le canton de l'existence de ce petit moustique. Le rapport du canton n'est encore pas sur notre table, donc nous attendons d'avoir le rapport pour déterminer l'ampleur de la situation et, évidemment, qu'il y aura une coordination avec le canton pour répondre à cette problématique. Il ne faut pas négliger l'apparition de ce moustique-tigre. En l'occurrence, il n'y a pas de risque pour Monthey et sa population, mais nous devons rester attentifs. Donc, attendons le rapport, attendons de nous coordonner avec le canton, pour l'instant, je ne peux pas, malheureusement, vous en dire plus.

Monsieur Borgeaud, livraison à domicile à vélo, je pense que c'est une très bonne initiative, d'ailleurs une initiative que l'on voit dans d'autres communes, souvent menée par les artisans et commerçants, et sachez qu'effectivement Artcom souhaite et, est en réflexion pour avoir un tel service de livraison. Nous avons, la Municipalité, mis en place, avec votre soutien d'ailleurs dans le cadre du budget, une livraison de nos courriers postaux au moyen de vélos, qui fonctionne extrêmement bien. On s'en réjouit, ça donne aussi un signe pour la collectivité montheyenne et pour la ligne directrice que l'on se donne par rapport à la mobilité douce. Evidemment que nous sommes favorables à faciliter ce genre d'organisation au niveau commercial. En l'état actuel, je vais me retourner vers mes collègues, puisque nous avons finalisé le budget 2020, il n'est pas prévu, en l'état actuel de soutien sur cet aspect-là, aux commerçants. Il ne faut pas oublier que nous venons en aide avec un versement de 10'000 CHF par année à Artcom, à nos artisans et commerçants. Donc, nous n'avons pas prévu au budget 2020 un montant pour un tel soutien, principalement à nos artisans et commerçants, puisque c'était le thème que vous aviez évoqué.

Enfin, Monsieur Luisier, vous avez posé une question bien particulière pour l'organisation du CMS et son Assemblée générale, je me propose donc de passer la parole à Monsieur Thétaz qui nous a rejoint exprès pour répondre à votre question. Merci.

Intervention de M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge du dicastère Affaires Sociales, 3ème Age & Santé

Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Luisier, effectivement lors de l'Assemblée Générale du CMS de jeudi passé, à laquelle je n'ai malheureusement pas pu participer, il a été fait mention d'un problème de nombre de délégués par communes, puisque nous sommes en train de préparer les nouveaux statuts du CMS qui regroupera les centres de St-Maurice, de Monthey et de Vouvry. Effectivement, il y avait un problème au niveau du nombre de délégués par commune, puisque nous avons remarqué que cela ne correspondait pas aux statuts actuels, donc cela venait d'un côté historique qui n'a jamais été remis à jour au fil des législatures et comme là, nous devons voter pour une régionalisation, une fusion des trois CMS avec des nouveaux statuts. Nous nous devons donc d'avoir un nombre de délégués qui correspondent vraiment aux statuts



actuels. Donc, pour la prochaine assemblée qui votera cette régionalisation, il y aura des nouveaux délégués, ces délégués seront désignés par le Conseil municipal, proportionnellement aux forces politiques, donc nous reprendrons contact avec les différents présidents des formations politiques montheyssannes pour avoir ces nouveaux délégués. Pour la suite, effectivement, j'ai entendu cet après-midi qu'il y avait cette proposition d'avoir un délégué par commune, c'est quelque chose qui est actuellement en discussion. Il faut savoir que nous avons actuellement énormément de difficultés à trouver des délégués présents aux assemblées générales du CMS, nous n'avons pas le quorum pour voter des budgets et des comptes. Le problème ne vient pas de la ville de Monthey, je vous remercie en tout cas, les délégués de Monthey, vous êtes très souvent présents en nombre, mais cela vient plus des petites communes où il y a un certain désintérêt. Il n'y a pas de solution qui a été arrêtée pour l'instant par rapport à ces futurs délégués. Le problème il est sur la table, on est actuellement en train de discuter avec le CMS, enfin toutes les communes du district de St-Maurice. Nous reviendrons vers vous, en vue de la prochaine Assemblée générale, avec une proposition. Une proposition, certainement avec des délégués qui vont diminuer, mais pas forcément un par commune, tout est encore en discussion et sur la table. Le cas échéant, vous pourrez toujours intervenir lors de la prochaine Assemblée générale du CMS si la proposition qu'on vous soumettra, ne vous plaira pas.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Théaz. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Cottet.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

C'est gentil de me laisser un divers, une toute petite information à la suite du postulat de Monsieur Raboud qui a été refusé tout à l'heure. Nous avons pris contact et puis, c'est peut-être intéressant de vous donner cette information, effectivement, ces grilles d'arbres, ces pixels, ce sont aujourd'hui celles qu'on a construites sur la Petite Ceinture, l'Avenue du Théâtre, aujourd'hui il y en a 97. Elles font partie du gabarit routier, elles sont carrossables, y compris par les poids lourds donc les supprimer aujourd'hui ça ne serait pas imaginable, parce que ça a été conçu finalement dans le gabarit. Par contre, j'ai juste demandé un petit recensement parce que je pensais vous répondre, on ne pourra pas me reprocher d'avoir influencer le vote en tout cas, mais finalement, on a aujourd'hui sur les autres avenues 500 arbres qui ont un entourage « traditionnel », et puis ça, c'est sans la Place Centrale, sans l'Hôtel-de-Ville et sans la toute longue avenue le long du terrain de football, donc on peut dire qu'il y a à peu près 600 pièces là.

Vous aurez l'occasion la prochaine fois de vous prononcer sur le budget. Donc dans le budget 2020, nous avons deux objets qui concernent ça, nous allons proposer de réensemencer 133 de ces 600 arbres, cela veut dire qu'on va les végétaliser pour éviter d'une part de les désherber ou les faucher. Donc, je crois que ça va tout à fait dans le sens de ce que vous demandiez.

Et puis, il y aura une autre rubrique, vous l'aurez peut-être remarqué qui s'intitule réchauffement urbain, diagnostic-concept, là c'est une étude que nous allons mandater, nous avons un de nos ingénieurs qui a fait son travail de diplômes là-dessus, pour que cette problématique, je crois qu'aujourd'hui et vous avez évoqué la



vague verte que notre pays a traversée hier et puis le nouveau dessin du Parlement fédéral, nous voulons aussi à Monthey, il n'y a pas que Sion qui sait faire ça, nous préoccuper de ces îlots de chaleur.

Pour la toute petite histoire, je vous lis un mail du 29 octobre 2018 que j'ai écrit à nos architectes mandataires pour l'Avenue du Théâtre et la Petite Ceinture : nous souhaitons inculquer dans nos projets, ainsi qu'après des privés la notion de lutte contre le réchauffement urbain. Il y a donc lieu d'ajouter à l'aspect architectural une réflexion sous l'angle climatique. Et puis, je le leur ai rappelé au mois d'octobre dernier concernant la Place du Comte Vert, donc on est assez vigilant par rapport à ça. Effectivement, on est très vigilant par rapport à maintenir voire augmenter la masse verte et notamment la respiration et les arbres au centre-ville sur nos aménagements. Voilà pour la petite histoire, merci.

Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général

Merci Monsieur Cottet pour ces compléments d'information. S'il n'y a plus de demandes de parole, je clos ici les discussions.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nous arrivons au terme de cette séance, je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupes pour leur collaboration et l'ensemble des élus. J'adresse un grand merci au Chancelier pour sa précieuse collaboration. Merci de faire parvenir toutes vos interventions et notamment questions écrites, interpellations, postulats et motions à notre secrétaire dans les plus brefs délais, s'il vous plaît. Il est exactement 22h10, je lève la séance du Conseil général. Bonne soirée et bonne rentrée à vous tous.

La Présidente

Laude-Camille Chanton

Le Secrétaire

Yves Mabillard

Postulat affichage libre



Conseil général de Monthey du 21 octobre 2019

Définition

- L'affichage libre , c'est mettre à disposition des citoyen-ne-s ou associations de la région des espaces spécialement dédiés afin de s'y exprimer
- L'on peut y trouver des annonces d'événements culturels ou sportifs, des œuvres d'arts, des annonces commerciales. Etc.
- Il n'y a en théorie pas de « limite » de contenu !

Actuellement...

- Les affichages publics sont déjà en place...
- mais il n'y en a pas beaucoup !
- et passer par la police municipale pour certains espaces est astreignant
 - l'affichage libre est totalement libre d'accès à tous et tout le temps.

Ce que l'affichage libre n'est pas :



Ce n'est pas un amas sauvage d'un tas d'affiche...

Ou une sorte
de vandalisme
sur l'espace
public.



Ce que l'affichage libre peut être :



Des espaces
clairement
réglementés,
à disposition
de tout un
chacun...

Et même
s'approcher
d'œuvres d'arts
rappelant la
culture de la ville !



Comment mettre cela en place ?

Via un règlement, comme
c'est le cas à Lausanne

Extraits du Règlement communal sur les procédés de réclame, du 8 mars 1994, concernant l'affichage libre

Article 16.- Des emplacements sont mis à la disposition du public pour l'affichage gratuit, appelé affichage libre, destiné à la diffusion d'idées ou à l'annonce de manifestations à caractère local.

Principe

Article 17.- Les personnes ou groupements (associations, sociétés, etc.) du canton ne poursuivant aucun but lucratif peuvent placarder librement et sous leur propre responsabilité une affiche d'un format maximum de 50 x 70 cm.

Bénéficiaires

Article 18.- Ne doivent pas être couvertes par d'autres les affiches relatives à une manifestation avant le déroulement de celle-ci, ni celles concernant une récolte de signatures en cours.
Un éventuel parrainage peut faire l'objet d'une mention de minime importance.

**Conditions
d'utilisation**

Article 27.- Les contraventions au présent règlement sont poursuivies conformément à la loi sur les sentences municipales et au Règlement général de police.

Contraventions

En bref, notre postulat souhaite...

Mettre en place des espaces
réglementés d'affichage libre
sur notre Commune

Cela faciliterait à terme le
travail de la police en matière
d'affichage

Cela permet de dynamiser la
créativité et l'image de la ville
pour un coût minime

De nombreuses villes le font
déjà, et cela a fait ses
preuves !



Questions ?